N° 9 - Septembre 2005

Connaître, Aimer, Protéger la Nature

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES

Le Grand-Tétras

UN OBSERVATOIRE POUR LES FORÊTS COMMINGEOISES

Prix : 2 €

Le Grand-Tétras

Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie

L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 constituée en 1991 en dehors de toute affiliation partisane.
Elle est ouverte à toute personne soucieuse de notre environnement.

Préserver signifie d'abord connaître

Pour cela, l'Association Nature Comminges mène un travail de connaissance de la nature en la regardant vivre au fil des saisons. Les thèmes abordés concernent la faune, la flore, en liaison avec les activités de montagne

L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association).

Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (UMINATE), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle est une association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie, par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne de la chaîne des Pyrénées.

Un travail constant, en toute indépendance, dans un esprit de dialogue, nous a permis d'agir efficacement dans l'optique du développement durable*, pour lutter contre les pollutions de l'air, de l'eau, des sols et préserver les milieux naturels ; pour la réouverture de sentiers de randonnée, pour une meilleure gestion des déchets et la mise en place du tri sélectif, pour la mise en place d'une coordination à l'échelle du massif pyrénéen, afin d'améliorer la cohabitation entre les professionnels de la montagne et la faune sauvage.

---

* **Qu'est-ce que le développement durable ?**
Le développement durable est un mode de production différent, qui n'épuise pas les ressources qu'il utilise ; il s'agit d'un développement économiquement viable, respectueux de l'environnement et favorisant l'équité sociale pour transmettre, intact, notre patrimoine naturel aux générations futures *(Sommet de Rio, 1992).*

Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2005 :

- **Cotisation** ..... **16,00 €**
- **Cotisation enfants** ..... **4,00 €**
- **Cotisation chômeurs, étudiants, et membres adultes d'une même famille** .... **8,00 €**

Règlements à adresser à :
Madame Régine GOUSSE, Trésorière,
48 bis Av. François Mitterrand - 31800 SAINT-GAUDENS
par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Nature Comminges.

L'adhésion débute au 1er janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

SOMMAIRE

- **Hommage à un naturaliste commingeois - éditorial, agenda et questionnaire de l'Agence de l'Eau** .. *p. 3*
- **Réactualisation de l'inventaire ZNIEFF** ..... *p. 4 à 9*
- **Etat d'avancement de NATURA 2000** ..... *p. 10*
- **Mieux connaître le Lagopède Alpin** ..... *p. 11*
- **Les zones importantes pour la conservation des oiseaux** ..... *p. 12*
- **DOSSIER : Forêts du Comminges - Patrimoine vivant : constat et propositions** ..... *p. 13 à 26*
- **Agriculture et Santé : nouvelles révélations sur le FIPRONIL** ..... *p. 27 à 29*
- **Le Comminges, malade de ses déchets** .. *p. 30 & 31*
- **A vous d'agir : quelques gestes éco-citoyens** *p. 32*
- **Assemblée Gale 2005 de Nature Cges** ... *p. 33 à 36*

Siège social :
48 bis avenue François Mitterrand
31800 SAINT-GAUDENS

Tél. : **05-62-00-13-06** - Tél. & Fax : **05-61-95-03-70**
E-mail : **info@nature-comminges.asso.fr**
Site : **www.nature-comminges.asso.fr**

Comité de Rédaction :
Guillaume CASTAING, Max HUNOT, Irène DEMONT, Régine & Serge GOUSSE, Marc ENJALBAL, Geneviève PERELLO, Germain DODOS, Germain CUCURON, Christiane & Anne-Marie LEVEFRE, Florentin HOTTA.

HOMMAGE
Un naturaliste du Comminges nous a quitté

Claude RAYMOND, président des « Amis de la Nature du Canton de LUCHON », nous a brutalement quitté au début du mois d'avril dernier. Il avait mis ses compétences naturalistes (notamment botaniques) au service du plus grand nombre, pour développer une approche culturelle du milieu montagnard pyrénéen. Son infatigable énergie avait permis l'organisation des journées « Montagne propre » qui mobilisent chaque année de nombreux bénévoles et professionnels dans la collecte des déchets. Son travail, sa pratique et l'énergie qu'il déployait pour animer un programme très soutenu de diaporamas et de sorties nature, ont fortement marqué les amoureux de la montagne qui l'ont fréquenté. Homme de terrain, simple et de conviction, son énergie et la pertinence de ses idées nous manquent. Nous adressons un message de sympathie et de solidarité à nos amis luchonnais, qui poursuivent le travail de Claude sur le terrain.

Guillaume CASTAING

EDITORIAL

C'est à l'issue d'une nouvelle année de sécheresse que nous publions ce nouveau numéro du bulletin de l'Association Nature Comminges consacré aux forêts du Comminges, comme pour rappeler l'importance que jouent les formations boisées dans la régularisation du régime des eaux.

Notre association a toujours été mobilisée sur les problématiques liées à la forêt et c'est donc avec intérêt qu'elle a participé activement aux débats sur la gestion forestière, dans le cadre de plusieurs instances sur le plan local (Comité Technique Ours, NATURA 2000, Commissions Locales d'Ecobuage…) et régional (élaboration des orientations régionales forestières).

Plusieurs thèmes nous ont mobilisé depuis douze ans : la conservation de la flore originale des Pyrénées centrales, la prévention des incendies, la protection des forêts face aux défrichements ou à la création de voirie, le maintien de la biodiversité des forêts face à la systématisation de la futaie régulière, la conservation de populations viables de grand-tétras, la protection des espaces boisés non forestiers (haies, alignements…).

Pour agir, notre association a investi les champs techniques, en liaison avec les associations de défense de l'environnement de Midi-Pyrénées. Le débat sur la gestion des forêts ne se limite pas aux surfaces boisées, mais concerne toutes les étapes de la transformation des produits forestiers. Il nous appartient d'en faire non un simple débat technique de sylviculture, mais aussi d'un débat sur la citoyenneté.

Guillaume CASTAING

AGENDA

Automnales du Pays de l'Ours

Rendez-vous habituel, la 4ème édition des Automnales du Pays de l'Ours se déroulera cette année **les 24 et 25 septembre à ARBAS (31)** et les **1er et 2 octobre à MASSAT (09)**. Un pré-programme est disponible sur le site du Pays de l'Ours ADET : www.paysdelours.com. Vous aurez l'occasion d'aller à la rencontre de professionnels engagés dans une démarche de développement respectueux de l'environnement (producteurs, artisans, accompagnateurs en montagne, éleveurs) et de naturalistes pour découvrir la richesse du patrimoine naturel et culturel pyrénéen.

Questionnaire de l'Agence de l'eau

En application d'une Loi européenne de l'an 2000, la Loi du 21 avril 2004 a chargé les Comités de Bassin d'organiser la première consultation publique sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en France. Ainsi, depuis le 2 mai et jusqu'au 2 novembre 2005, vous avez la possibilité de donner votre avis sur les priorités et les moyens proposés pour atteindre le « bon état écologique » des rivières dans notre bassin Adour-Garonne. Le Comité de Bassin a réalisé un questionnaire intitulé « Quelle eau voulons nous en 2015 ? Il se compose de questions très tendancieuses qui vont nettement dans le sens d'une agriculture gourmande en eau. Nous vous invitons d'ailleurs à y répondre, sans être dupes de leur formulation ; le document est disponible en ligne sur le site de l'Agence de l'Eau : http : // dce.eau-adour-garonne.fr/ et disponible au point permanent d'information mis en place au Centre documentaire de la Maison Régionale de l'Environnement (14 rue de Tivoli à Toulouse).

Nature Comminges participe à la réactualisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans le Sud du département. Ce travail doit constituer une base objective pour mener des actions de préservation de notre patrimoine naturel.

Réactualisation de l'inventaire ZNIEFF

Le Damier de la Succise (*Euphydryas Aurinia)*

Un protocole rigoureux

Au début de l'année, Nature Comminges a passé une convention avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen pour réaliser des inventaires naturalistes dans le cadre de la réactualisation des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Cet inventaire a été lancé en 1982 par le Ministère de l'environnement pour chaque région de France. Ces zones n'ont pas de statut juridique de protection, mais leurs existences sur une commune donnée, imposent aux élus et aux aménageurs de les prendre en compte. Elles correspondent donc à des outils d'aide à la décision dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire.

Ce travail de réactualisation, initié par la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées et par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées pour notre région, fait appel à des partenariats divers avec différentes structures et associations naturalistes.

L'évaluation des ZNIEFF repose sur un protocole scientifique rigoureux. Elle se base sur l'existence de listes d'espèces et d'habitats naturels déterminants, élaborés par les scientifiques en fonction de critères de menace, de rareté et de protection. Nature Comminges a proposé dans un premier temps de réaliser des inventaires sur plusieurs zones (les Petites Pyrénées et leur prolongement, le Piémont commingeois, la vallée de l'Arbas et des secteurs de montagne comme la vallée d'Oueil,…).

Une magnifique **orchidée** : *Epipactis palustris*

Premiers résultats :

Les prospections ont débuté au printemps. Des découvertes floristiques intéressantes, parfois inédites pour le département, ont été réalisées :

- deux stations de Fritillaires pintades (*Fritillaria meleagris*), espèce protégée à l'échelon régional,
- une station de *Narcissus bulbocodium*, espèce atlantique qui atteint en Comminges sa limite de répartition occidentale,
- plusieurs stations de *Leuzea conifera*, espèce méditerranéenne, qui pourrait atteindre sa limite orientale sur les coteaux secs entre Saint-Gaudens et Saint-Martory,
- le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), une espèce caractéristique des bas-marais acides, observée dans les environs d'Aulon,
- le Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva ursi*), espèce montagnarde, qui a été trouvée à 400.m d'altitude dans la région de Saint-Gaudens,

- sans oublier de nouvelles données concernant des espèces déterminantes : le Bugle jaune (*Ajuga chamaepitys*), une asperge (*Asparagus acutifolius*), une orchidée des prairies humides (*Dactylorhiza incarnata*), le Carex des montagnes (*Carex montana)*, la colchique (*Colchicum autumnale*), la corroyère (*Coriaria myrtifolia*), l'aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata*), *Dorycnium hirsutum*, un jasmin *(Jasminium fruticans)*, une lavande (*Lavendula latifolia*), le Lis martagon (*Lilium martagon*), une orchidée originale sans feuille et toute violette (*limodorum abortivum*), un lotier avec une grande fleur jaune pâle (*Lotus maritimus*), *Osyris alba*, le plantain toujours vert (*Plantago sempervirens*), l'Alaterne (*Rhamnus alaternus*), la *Staehelina dubia*, …

Ce travail a permis de définir précisément des zones susceptibles d'être proposées comme futures ZNIEFF. Ces inventaires restent toutefois bien fragmentaires et un effort important de prospection, autant du point de vue de la flore que de la faune, devra être poursuivi dans les prochains mois. Nous avons de gros déficits de connaissance vis à vis de certains groupes d'animaux comme les insectes par exemple.

Cette phase de connaissance est primordiale, si l'on souhaite protéger et conserver, d'une façon efficace, notre patrimoine naturel commun, pour les générations futures.

Marc ENJALBAL

Les ZNIEFF :
des instruments incontournables
pour la protection de la nature.

Deux types de ZNIEFF sont à distinguer :

Les ZNIEFF de type 1 ou secteur d'Intérêt biologique remarquable. En Midi-Pyrénées, on dénombre 1933 ZNIEFF de ce type couvrant ensemble une surface totale de 615 758 ha. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

Les ZNIEFF de type 2 ou grands ensembles naturels peu modifiés. En Midi-Pyrénées, 133 zones de ce type sont délimitées soit une surface de 1 111 935 ha. Ces espaces doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement afin d'en respecter la dynamique d'ensemble.

Du zonage à la protection. Quelques initiatives de Nature Comminges

1°) Actions de sensibilisation

Parce que protéger signifie d'abord connaître, nous avons tenu à sensibiliser le public aux enjeux de conservation de notre patrimoine biologique, dans l'esprit des inventaires ZNIEFF. Malgré l'alternance de giboulées et de périodes ensoleillées, nous avons organisé ce printemps plusieurs journées de découverte du Piémont pyrénéen, dont deux en collaboration avec l'association « Vivez le Comminges ». Ces sorties ouvertes à un large public ont été l'occasion d'une immersion dans le terroir avec de belles observations naturalistes, dans une ambiance conviviale.

Découverte de la végétation des marnes calcaires érodées des « Petites-Pyrénées »

Les marnes érodées sont des formations calcaires du Maestritchien (fin du crétacé-dernier étage de l'ère secondaire -) ; on trouve ces milieux dans les « Petites-Pyrénées ».

Ces milieux tirent leur originalité de la conjonction de plusieurs facteurs : une exposition favorable (sud, sud-ouest), une pente suffisante afin d'éviter une stagnation d'eau, un terrain calcaire érodé et, enfin, un entretien régulier afin d'empêcher la fermeture du milieu (fauche et pâturage bovin).

On y trouve des pelouses sèches, milieux particuliers qui se détachent très nettement des autres secteurs au niveau paysager.

Un oursin fossile des temps secondaires. Ici, en plein Piémont pyrénéen, exista une étendue marine il y a une centaine de millions d'années.

La pelouse prend un aspect d'**herbes sèches** qui lui vaut son nom. Le genévrier commun (*Juniperus communis*), le Genêt d'Espagne, l'Eglantier, le Troène qui jouent le rôle de pionniers, se développent généralement sur ce type de pelouse qui, naturellement, se trouve vite envahie par ces arbustes.

Mais le stade de la pelouse proprement dite reste **le plus intéressant** pour ce qui concerne la **biodiversité**. Les plantes les plus remarquables restent les **orchidées.** A cette période de l'année, nous avons recensé l'Ophrys araignée (*Ophrys arachinitiformis*), et *l'Ophrys fusca*. Dans les secteurs les plus abrités, nous recensons deux autre variétés à floraison un peu plus tardive : Ophrys jaune (*Ophrys lutea*) et Orchidée pourpre (*Orchis purpurea*). Sur ce secteur, nous avions pu recenser l'an passé d'autres orchidées telles que l'Orchis pyramidale (Orchis pyramidalis), l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), la Platanthère (*plathantera chloranta*), soit environ 13 espèces.

D'autres espèces accompagnent des **plantes tout aussi intéressantes**, cachées parmi les **graminées et les arbustes.** Nous recensons : Polygala du calcaire (*Polygala calcarea*), (*Teucrium chamaedrys*), (*Dorycnium pentafilum*), la Piloselle (*Pilosella hieracium*), la potentille printanière (*Potentilla verna*), une globulaire (*Globularia visnagarica*), *Helichrisum stoechas*, *Muscari racemosum*, la Bruyère vagabonde (*Erica vagans*), l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), *linum ternuifolium*, *Cervicaria rivini*.

La Leuzée conifère (*Leuzea conifera*), une espèce à tendance méditerranéenne protégée au niveau national.

Sur les zones rocheuses les mieux exposées et les plus abritées, plusieurs espèces à **tendance méditerranéenne** ou **thermophile,** qui atteignent ici leur limite d'aire, comme la **Leuzée conifère** (*Leuzea conifera*) et la Staehaealaria dubia. Le coteau est surmonté d'une chênaie pubescente. Nous recensons sous les boisements clairs la garance voyageuse, le brachypode rupestre, le bugle rampant (*Adjuga reptans*). Dans les pâturages, on relève plusieurs espèces : *Carex flaca*, la cardère, le cabaret des oiseaux, les fougères, l'orobanche, et le trèfle des prés.

En fin de matinée, nous visiterons un autre secteur de marnes calcaires beaucoup plus humides où nous recenserons les mêmes espèces que précédemment, auxquelles s'ajoutent *Globularia naudicaulis*, la molinie, la carline vulgaire, le pin sylvertre, la sanguisorbe, le bouillon blanc, l'ajonc commun et le cornouiller sanguin.

Ces milieux sont également **menacés** par la tendance naturelle à l'embroussaillement par les ligneux. La protection de ce type d'habitat passe par une gestion active (lutte contre la fermeture du milieu), qui passe par le maintien et l'adaptation du pastoralisme.

Les prairies humides et leurs enjeux de conservation

Il subsiste encore, dans certains secteurs du Piémont des prairies naturelles non amendées. Ce sont des formations situées à proximité de ruisseau qui se gorgent d'eau. Ces milieux ont une grande valeur biologique et présentent un intérêt botanique majeur puisqu'on y retrouve en abondance la fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), ainsi que *Narcissus bulbocodium* qui n'avait pas encore été recensée en Haute-Garonne.

Il convient de se rapprocher des agriculteurs, pour mieux préserver ces zones humides qui jouent un rôle très importante dans l'équilibre nature, et sont victimes d'une artificialisation croissante (60 000 ha par an en France selon l'enquête « Utilisation du territoire ») ; on note ainsi un recul des prairies (plus de 3 millions d'hectares entre 1970 et 1994), des haies (plus de 500 000 hectares entre 1960 et 1994).

La disparition de zones humides (84 % de ces zones ont été dégradées entre 1960 et 1990 selon le rapport d'évaluation sur les zones humides), est lié au développement de l'irrigation (30 000 hectares par an) et du drainage (130.000 hectares par an)..

Liste régionale d'espèces protégées

Le Journal Officiel du 2 avril 2005 a publié l'Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Région Midi-Pyrénées, complétant la liste nationale.

On peut lire dans l'Article 1er de cet arrêté : *« Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Midi-Pyrénées, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées ». Notons toutefois que « les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des parcelles habituellement cultivées ».*

La très élégante **Fritillaire pintade** (*Fritillaria meleagris)*, qui colore au printemps les prairies naturelles humides du Piémont commingeois figure désormais dans l'article 4, relatif à la Haute-Garonne, dans la liste des Phanérogammes - Angiospermes - Monocotyledones protégés. Cette fleur a l'allure d'une tulipe renversée. Le terme fritillaire (du latin fritillus), signifie cornet à dès. Sa clochette parée de dessins en damier ressemble à un cornet que l'on utilise dans certains jeux de société. Espèce caractéristique des prairies humides de basse altitude, la fritillaire pintade se distingue de sa proche cousine, la Fritillaire des Pyrénées par sa floraison précoce d'avril à juin et par sa corolle à divisions ogivales plus rigides que F. pyrenaica, à damier pourpre vineux sur fond blanc. La tige est garnie de feuilles places assez courtes et assez étroites.

Narcissus bulbocodium

2°) Vigilance face aux pratiques de fauchage et de débroussaillage

Nature Comminges réalise un travail de sensibilisation au niveau local auprès des Directions de l'Equipement (et de la profession agricole), pour prévenir les impacts des pratiques de fauchage et de débroussaillage.

Le fauchage et le débroussaillage menés par les services d'entretien (services municipaux des espaces verts, Direction Départementale de l'Equipement et la SNCF) consistent à couper les végétaux recouvrant les dépendances des voies ouvertes à la circulation.

- Le **fauchage** concerne la réduction de la hauteur de l'herbe. Il s'agit d'une tâche généralement très mécanisée, réalisée sur un plan proche de l'horizontale. Les engins à grand rendement ne sont pas toujours adaptés à des accotements encombrés ou très étroits.

- Le **débroussaillage** porte sur des végétaux plus résistants mécaniquement (ronciers, buissons, arbustes…) qui envahissent les accotements, talus et fossés. Cette tâche voisine du fauchage fait souvent appel à des engins plus puissants. L'outil généralement porté au bout d'un bras travaille en position variable allant jusqu'à la verticale.

Ces pratiques répondent à deux principaux objectifs : amélioration de la sécurité de l'usager en préservant une bonne visibilité, surtout aux abords des carrefours, virages, signalisation et, en deuxième lieu le maintien d'un aspect agréable de la route, en contribuant notamment à la propreté des abords. Les travaux s'échelonnent sur plusieurs périodes d'intervention : fin mai sur l'ensemble du réseau, début juin/juillet sur le réseau prioritaire, d'août à octobre sur le réseau prioritaire.

Tout n'a pas besoin d'être fauché

Le débroussaillage systématique des grands talus constitue une pratique difficile, coûteuse et qui n'est pas toujours justifiée, car elle favorise l'érosion des talus.

Il est préférable d'utiliser la dynamique de la végétation. Un système de gestion extensif permet de passer progressivement d'un stade herbacé à un stade de friche lentement colonisée par les arbustes et les arbres.

Si une intervention est nécessaire lorsque le milieu est envahi par une espèce dominante (ronce par exemple), elle devra rester sélective. Il convient de ne pas remettre en cause le dynamisme de la végétation.

Action de préservation d'une station de Lis martagon dans le piémont pyrénéen

C'est une liliacée d'une taille assez élevée (de 0,5 à 1 m de hauteur), aux feuilles ovales d'un vert foncé, étagées en rosette. Ses inflorescences à l'extrémité d'une hampe courbe ont la forme d'un macaron d'une couleur rose incarnat ou rose violacé à ponctuations pourpres qui s'épanouissent en juin-juillet. Dans les Pyrénées, c'est une espèce assez commune dans les stations fraîches et humides : forêts de feuillus (hêtraies notamment), bois de chênes pubescents, peuplements de buis, jusqu'à l'étage subalpin. On la trouve aussi dans les couloirs colonisés par une végétation exubérante à hautes herbes que l'on appelle « mégaphorbiaies ». Mais le Lis martagon est considéré comme rare en plaine, on ne trouve que des stations en limite d'aire et de rares pieds que nous avons pu répertorier en Haute-Garonne.

Le désherbage non ciblé s'avère particulièrement défavorable au Lis martagon. En effet, cette pratique intervient à une époque de pleine maturation et les plantes ainsi que la hampe florale sont broyées, la reproduction et le réensemencement sont alors fortement compromis. Sur la station la plus septentrionale, qui comptait une trentaine de pieds il y a une dizaine d'années, on ne dénombre que de rares spécimens. En l'absence de protection réglementaire interdisant la cueillette, le développement de la fréquentation touristique reste une forte menace pour cette espèce.

Nous avons pris contact avec les services de la DDE, pour rappeler les exigences de cette espèce à la valeur culturelle forte, en ce qui concerne les pratiques de désherbage. Deux principes de base sont à respecter : éviter de désherber les portions de talus où l'espèce est présente, afin que la hampe florale puisse sécher sur pied, laisser à la plante la possibilité de produire les graines qui achèvent le cycle de maturation. Nous avons également proposé de réaliser un panneau d'information général pour sensibiliser les visiteurs aux impacts de la cueillette et, par ailleurs, à la gestion des déchets.

Les dégâts du désherbage chimique

Les services d'entretien sont d'importants utilisateurs de pesticides. Des efforts ont été faits ces dernières années par la DDE et la SNCF pour réduire l'utilisation de désherbants. Mais il faut aller encore plus loin dans ce sens, ce qui passe par l'information, pour éviter certains usages abusifs comme des traitements à proximité des cours d'eau.

Le glyphosate (connu sous le nom de « Roundup » et autres marques commerciales) est un herbicide dit « systémique ». Il est absorbé par les racines et se répand dans les plantes. En 1998, 112 000 tonnes ont été utilisées dans le monde. Il est également utilisé par des millions de jardiniers amateurs et d'agriculteurs (pour le désherbage des clôtures), y compris au potager et en bordure de cours d'eau, car les fabricants ont prétendu qu'il est biodégradable en quelques jours. Il a été présenté par les industriels comme totalement inoffensif, « plus sûr que du sel ».

La réalité est bien différente. Même à des doses faibles, le glyphosate cause des irritations de la peau et des yeux, il est reconnu toxique à faible dose sur de faibles périodes.

Le Docteur Lennart HARDELL et Mikael ERIKSON ont mis en évidence un lien entre le Roundup de Monsanto et le lymphome non hodgkinien (une forme de cancer) ; il serait également mutagène y compris chez l'homme. Le principal métabolite du glyphosate a des effets de toxicité chez l'animal. En juin 1997, la firme a été obligée de retirer ses publicités qui affirmaient que le Roundup était biodégradable et respectueux de l'environnement. Son innocuité pour la santé humaine est également mise en doute.

C'est pourquoi nous demandons que les services d'entretien des voies de circulation évoluent vers un objectif « zéro herbicide », compte tenu des problèmes difficilement maîtrisables qu'ils posent. Le désherbant sélectif peut conduire à la prolifération d'espèces indésirables et l'abus de désherbants totaux favorise l'érosion des terrains, sans oublier leur impact sur la biodiversité. Le désherbage chimique prolongé conduit généralement à une impasse qu'il convient d'éviter en favorisant le maintien d'espèces herbacées de faible développement ne nécessitant pas de coupe (par exemple le millepertuis), et en adoptant des pratiques de broyage mécaniques, en respectant les zones sensibles précédemment mentionnées.

Guillaume CASTAING

Désherbages chimiques, en bordure de cours d'eau.

Vous pouvez, bien entendu participer à l'inventaire ZNIEFF !
N'hésitez pas à nous contacter pour participer aux prochaines prospections , ou à nous signaler vos observations !

Les documents d'objectifs des sites NATURA 2000 de « Gar-Cagire » et des Cotes de Bielh et de Montoussé » ont été validés alors que les plans de gestion sur trois autres sites de montagne de l'arrondissement de Saint-Gaudens sont en cours d'élaboration : Haute vallée de la Pique, Haute vallée d'Oo, Haute vallée de la Garonne, ainsi qu'un site de piémont et deux sites de rivières (Garonne et Tarn).

La mise en œuvre du réseau NATURA 2000

A droite : ***Lézard des Pyrénées***

A gauche : ***Poelemonium coeruleum***

1°) Le site de « Haute vallée de la Garonne »

Le site NATURA 2000 de « Haute-vallée de la Garonne » s'étend sur 11 200 hectares, entre 500 et 2 629 m d'altitude, sur 13 communes des Pyrénées centrales. Sur les nombreux milieux ouverts et espaces boisés qu'il abrite, 5 752 hectares relèvent du régime Forestier. L'Office National des Forêts a été désigné comme opérateur pour conduire ce plan de gestion.

Un inventaire général des richesses naturelles, espèces et écosystèmes, ainsi que des activités humaines présentes sur le site, a été effectué, afin de connaître en qualité, quantité et situation géographique, l'état des habitats et les impacts des activités humaines.

Des inventaires complémentaires ont été menés concernant des espèces particulièrement remarquables, présentes sur les sites concernés, ou protégées au niveau national (comme par exemple une station de *Poelemonium coeruleum).*

Des règles de gestion spécifiques seront pérennisées pour préserver des habitats d'intérêt communautaire : forêts de ravins à tilleuls, frênes et érables, zones humides, forêts de pins à crochets, hêtraies sur sols acides, hêtraies sur calcaire, landes sèches, landes à genêt purgatif, landes naines à azalée et à myrtille, landes alpines, pelouses à orpins, pelouses sur calcaire, prairies de fauche, pelouses acides à nard, près humides subatlantiques, tourbières, source tuffeuse, eaux stagnantes, éboulis.

Des recommandations ont été prises en faveur de la conservation des habitats d'insectes, de chiroptères et d'oiseaux cavernicoles, il est question de laisser des arbres morts sur pied, afin de constituer des îlots de vieillissement, prévenir les risques d'incendies de forêt en participant aux commissions locales d'écobuage.

Notre contribution principale a consisté à réaliser un inventaire des activités de loisirs (hors chasse et pêche), afin d'identifier leurs impacts et rechercher les moyens d'y remédier. Malgré la faible vocation touristique du site, nous avons souligné plusieurs problématiques : dépôt de déchets, piétinements, dérangements liés à la randonnée, aux véhicules motorisés, au vol à voile.

2°) Le site des « Chaînons calcaires du piémont commingeois »

Nature Comminges a passé une nouvelle Convention avec l'Office National des Forêts pour réaliser l'inventaire des activités de loisirs. Comme pour le site précédent, ce travail se base sur la collecte de questionnaires, réalisés auprès de personnes rencontrées sur le site pendant les mois estivaux.

Mieux connaître le Lagopède alpin

Introduction :

Inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux, le Lagopède alpin *Lagopus mutus s.sp pyrenaicus* est considéré comme une espèce en déclin en France (Yeatmann-Berthelot et Jarry, *« Nouvel Atlas des oiseaux nicheurs de France »*), en limite d'aire dans les Pyrénées (population la plus méridionale d'Europe). Si les densités de cet oiseau discret sont peu renseignées, on sait qu'il ne subsiste que des noyaux de population fragmentés et fragiles. Au cours des 30 dernières années, le Lagopède a disparu de 13 % des communes pyrénéennes où il était présent en 1964. (MENONI, CATUSSE, NOVOA, LEVET, BRENOT, COLLARD, 1998). Dans le Haut-Comminges, on note une régression de la partie nord de l'aire de répartition, au cours des dernières décennies (PARDE et BONAVENTURE, Acta Biologica 90-91, X).

Espèce caractéristique des landines, pelouses rases, éboulis depuis le haut de l'étage subalpin (1 800 m) jusqu'à l'étage alpin et nival (plus de 3 000 m), ses milieux de prédilection n'ont pas subi de transformation notable due à l'homme. Le Lagopède connaît des fluctuations de ses effectifs dues à un faible succès de reproduction, probablement influencée par les conditions météorologiques. Il a été victime dans certains secteurs d'une très forte pression de chasse, notamment dans les années 90.

Premières prospections :

La zone prospectée se situait sur les parties élevées du Comminges. Dans l'objectif d'un futur suivi plus systématique, des sorties ont été effectuées sur des secteurs où la présence de l'oiseau est connue, afin de se familiariser avec le comportement de cette espèce. Les conditions météorologiques et les difficultés d'accès aux biotopes très accidentés expliquent que tous les secteurs n'ont pas connu une pression d'observation identique.

Méthode :

Pour le chant, la méthode a repris scrupuleusement celle qui est pratiquée dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (O. G. M). Chaque site est découpé en secteurs délimités de façon à ce que chacun d'eux puisse être totalement couvert en 1 H. 30 (soit par la vue, soit par l'ouïe) par un observateur posté et/ou qui parcourt un itinéraire prédéfini. Deux décomptes, espacés d'un minimum de cinq jours, sont réalisés sur chaque site, entre mi-avril et mi-juin selon les massifs, en parcourant simultanément tous les secteurs dans le laps de temps compris entre 1 heure avant le lever du soleil et ½ heure après. En fin d'été, des observations ont permis de lever des couvées.

Premières observations :

Nos premières prospections nous ont permis d'observer douze mâles chanteurs depuis l'année 2003 et autant de couples formés. Etant donné la sensibilité au dérangement de l'espèce, nous avons choisi de ne pas divulguer les sites.

- **Secteur 1** : 2-3 mâles *(2002-2003)* ; 1 couple observé *(2003)* ; 2 nichées observées *(2004)*.
- **Secteur 2** : 5-6 mâles recensés *(2003-2004)* ; 6 mâles chanteurs ; 8 couples formés *(2005)*
- **Secteur 3** : 2 mâles chanteurs *(2004)* ; 1 couple *(2003, 2004)* ; nichées *(2003-2004)*.
- **Secteur 4** : 2 mâles ; 1 couple *(2004)* ; 1 compagnie de 4 *(2005)*.

Données sur la reproduction :

Les premières données disponibles dans la bibliographie tendent à indiquer que les populations de Lagopèdes se caractérisent par des taux de reproduction parmi les plus faibles observés chez les galliformes européens. Etant donné la position marginale des Pyrénées par rapport à l'aire de distribution de l'espèce, il est possible que des facteurs soient accentués et que l'espèce soit en situation écologique limite. Les précipitations et en particulier la forte pluviométrie printanière dans les Pyrénées constituent sans doute un facteur limitant plus important que dans les régions d'origine de l'espèce,

Action juridique :

L'importance de la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 tient à ce qu'elle oblige les Etats membres à préserver les habitats des oiseaux sauvages et à interdire la destruction directe des oiseaux ou à réduire les impacts de cette destruction lorsqu'elle est autorisée, notamment dans le cadre de la chasse.

Aucune étude sérieuse précisant la démographie du Lagopède et une surveillance des impacts de sa chasse n'a été apportée ni communiquée en séance aux membres du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (analyse de l'indice de reproduction, densités, bilan des tableaux de chasse).

L'Arrêté modificatif du 30 septembre 2004 concernant les galliformes de montagne en Haute-Garonne, autorisait un prélèvement maximum autorisé d'un Lagopède par chasseur et par an, alors que les données récoltées dans le département, figurant dans le flash d'information officiel de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, suggéraient un taux de reproduction nul (0 jeune par femelle) pour le Lagopède en 2004, après les opérations de comptage réalisées en fin d'été au chien d'arrêt. Une telle décision a outrepassé les dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 13 juillet 2004 portant ouverture et clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2004-2005 qui mentionnait qu'un PMA aurait pu être fixé si l'indice de reproduction était supérieur ou égal à un.

Pour toutes ces raisons, Nature Comminges, Nature Midi-Pyrénées et UMINATE ont déposé un recours pour demander l'annulation partielle de l'arrêté modificatif du 30 septembre 2004, en ce qui concerne le Lagopède. Nous ignorons si la chasse du Lagopède est le seul facteur en cause (il existe des cas de mortalité artificielle dans les câbles des stations de ski). Toutefois, étant donné le contexte de l'évolution climatique, la destruction directe (même réduit entre 5 et dix oiseaux par an) ne saurait être un facteur favorable au maintien de l'espèce, surtout si elle aboutit à des prélèvements directs dans le stock d'adultes, sur des populations relictuelles cantonnées sur un habitat restreint.

Cette situation ne nous paraît pas conforme au principe de précaution défini dans la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 (Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « Loi BARNIER »).

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

La directive "Oiseaux" de 1979 a pour objet de mettre en place un réseau de sites protégés garantissant l'avenir de l'avifaune européenne. Au delà des espèces, elle envisage la protection des espaces où les oiseaux nichent, hivernent. Pour cela, un inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) a été décrit. En France, 285 ZICO ont été inventoriées. Cet inventaire scientifique n'implique en rien des mesures conservatoires réglementaires. Pour cela, la directive "Oiseaux" a prévu que chaque Etat désigne parmi ces ZICO un nombre de zones de protections spéciales (ZPS) qui devront avoir un statut légal de conservation. L'Article 5 stipule que les Etats-membres doivent instaurer un régime général de protection des espèces d'oiseaux comportant l'interdiction de les perturber intentionnellement.

La France est particulièrement en retard pour constituer un réseau satisfaisant de Zones de Protection Spéciales. Elle a ainsi été condamnée par la Cour de Justice Européenne, le 26 novembre 2002. Avec 2,2 % de son territoire désigné en ZPS au 1er avril 2004, la France possède le plus faible pourcentage européen, en dépit du poids des menaces qui pèsent sur des espèces d'oiseaux d'une richesse exceptionnelle. 85 % des espèces de l'Annexe I sont présentes dans l'hexagone.

Afin de progresser dans la désignation des ZPS (qui devront être intégrées au réseau NATURA 2000), le Museum National d'Histoire Naturelle a été chargé d'apprécier, espèce par espèce, l'ampleur des lacunes. La démarche visant à définir le périmètre des ZPS donne lieu à une consultation des communes et des établissements de coopération intercommunale, à la suite de quoi une liste sera transmis par le Préfet au Ministère de l'Ecologie.

En Haute-Garonne, trois sites sont soumis à consultation :

- la vallée de la Garonne de BOUSSENS à CARBONE (lieu de nidification de rapaces et de hérons) -périmètre qui ne prend pas en compte les principales zones importantes pour la conservation des oiseaux identifiées par Nature Midi-Pyrénées pour la définition de la ZICO- ;
- la vallée de MELLES, COL D'AOUERAN, D'ARTIGASCOU et MONTVALLIER (aires de rapaces, couloirs de migration) ;
- les vallées du LYS et de la PIQUE (nidification d'espèces forestières, aires de rapaces…).

Les consultations donneront lieu à des réunions d'information durant l'automne 2005. Le périmètre des ZPS doit correspondre au périmètre des zones importantes pour la conservation des oiseaux, inventoriées en montagne et le long de la Garonne. La DIREN s'est engagée à ce que nous soyons associés et informés.

DOSSIER

Forêts du Comminges
Patrimoine vivant
Constats et propositions

Patrimoine commun

Espace de nature, décor de loisirs, source d'émotion esthétique, origine d'une matière première renouvelable, la forêt est un milieu sur lequel notre société porte des regards très différents. Contrairement à certains pays d'Europe du Nord où l'on gère, soit des sanctuaires forestiers, soit des « usines à bois », la gestion forestière française a ceci de spécifique qu'elle entend prendre en compte conjointement toutes les fonctions des forêts : protection des eaux et des sols, maintien de la biodiversité, production de bois, accueil du public.

La Loi n° 2001-602 d'orientation forestière, qui modernise le Code forestier rappelle, à ce titre, que les fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts ne sont plus désormais perçues comme exclusives les unes des autres, mais à développer conjointement pour une gestion réellement durable des forêts (article 1er du Code Forestier).

A l'instar des forêts pyrénéennes, les forêts du Comminges restent des domaines où ces différents usages s'expriment et s'affrontent, ce qui pose plusieurs problèmes allant du droit de propriété, aux profits de la production, à l'utilité écologique des espaces boisés, la protection des paysages, la valeur d'un patrimoine naturel, ou l'accès du public et les limites des activités qui peuvent être pratiquées (tout terrain…).

Il n'est pas de notre prétention de vouloir répondre en quelques lignes à tous ces problèmes ; nous souhaitons simplement brosser un tableau aussi objectif que possible de la situation, en rappelant les principes qui ont toujours été les nôtres, plus de dix ans après qu'un groupe de naturalistes locaux, inquiets de la dégradation des forêts de montagne, aient créé l'association Nature Comminges (1991).

Reposer ces questions revêt une acuité particulière, alors que les propriétaires publics, privés, et les acteurs de la filière bois entendent relancer l'exploitation forestière, en signant une Charte Forestière de Territoire à l'échelle du Pays de Comminges, pour réaliser de nouveaux investissements.

Principes

La dimension écologique des forêts ne doit pas être sous-estimée

Les forêts représentent pour les montagnards des sources de revenus indéniables et le secteur Forêt Bois y joue un rôle important pour l'économie et l'emploi local. Mais la fonction économique ne doit pas occulter la protection de l'espace, ni la préservation d'un patrimoine paysager et écologique inestimable. Il n'est ni indispensable ni pertinent d'exploiter à tout prix tous les bois, notamment lorsqu'ils sont peu ou pas accessibles pour des raisons à la fois économiques (surcoûts souvent prohibitifs) et écologiques. Les forêts de montagne présentent des intérêts multiples et parfois essentiels auxquels il est nécessaire de comparer les seuls bénéfices de la production ligneuse. Depuis un quart de siècle, l'importance de la fonction écologique des espaces naturels, et plus particulièrement en forêt, s'accroît.

Des écosystèmes complexes

Une forêt est une communauté, c'est à dire que les plantes et les animaux ne sont pas juxtaposés les uns aux autres, mais qu'il y a de nombreuses interactions entre eux.

Le couvert forestier isole les êtres vivants (animaux et végétaux) du climat général et les fait vivre dans des micro-climats particuliers.

Dans le cas des forêts à feuilles caduques, il faut distinguer la phase défeuillée de la phase

Lorsque la forêt est feuillée, on comprend bien qu'il puisse régner dans la forêt, selon la hauteur au-dessus du sol et la topographie (la pente et l'exposition), toute une série de micro-climats caractérisés par une humidité, une température, un ensoleillement différents.

Chaque être vivant joue un rôle bien particulier dans cet ensemble fonctionnel : grâce à l'énergie solaire, les végétaux verts (chlorophylliens) fabriquent leur propre nourriture ; les herbivores et les granivores pour se nourrir mangent les végétaux. Eux mêmes servent de nourriture aux carnivores. Ces derniers, comme tous les êtres vivants, meurent à leur tour et sont décomposés par de multiples organismes. Les détritivores (bactéries, champignons), permettent à la matière organique des cadavres ou des végétaux morts d'être transformée en matière minérales qui vont enrichir le sol de la forêt. Elles serviront, à leur tour, de nourriture pour les plantes. Ainsi se continue le cycle de la matière au travers de la chaîne alimentaire.

Importance des forêts dans le cycle de l'eau

Les relations entre les forêts et l'eau ont certes été très peu étudiées ; l'expérience dont on peut disposer reste fragmentaire. Mais l'on détient aujourd'hui suffisamment d'éléments pour mesurer l'importance des forêts de montagne dans la régularisation du régime des eaux. Au printemps, dans le sud du luchonnais, le bassin recueille de nombreuses précipitations (2 600 mm à 1 600 mm avec un maximum en mai et des minima en février, juillet et octobre), mais également de l'eau issue de la fonte accélérée des neiges ; les services de Restauration des Terrains de Montagne (R. T. M) de l'Office National des Forêts, ont entrepris des travaux de reboisements en Haute vallée de la Pique, dans des zones soumises aux risques naturels. La forêt a une surface d'interception et un pouvoir de rétention de l'eau de surface, à la fois par le feuillage, le réseau de racines et par la présence de l'humus, qui joue un rôle comparable à celui d'une éponge. Les forêts mettent ainsi en réserve l'eau issue de la fonte des neiges ou de la pluie qui sont ensuite lentement restituées par les sources, ce qui permet une alimentation des nappes souterraines.

Malgré sa faible emprise, la forêt d'altitude contribue à l'équilibre écologique du territoire, dans les cycles de la matière, dans le cycle de l'eau, mais aussi pour la qualité de l'air et la protection des sols.

A cela s'ajoute une fonction d'épuration naturelle des eaux. Les arbres captent les éléments minéraux présents dans les eaux de ruissellement et les nappes (nitrates, phosphates) et les recyclent pour leur croissance. Ils agissent comme de véritables filtres face aux éléments polluants d'origine agricole et industrielle, concourrant donc à la production d'une eau de qualité. Cela ne veut pas dire que cette eau soit pure au sens chimique ou potable, au sens réglementaire. Mais on remarque que la quasi totalité des cours d'eau qui parcourent les forêts publiques des Pyrénées centrales sont classés en 1ère catégorie (cours d'eau peuplés de truites – Art. L 236-5 du Code Rural, ce qui correspond à des rivières d'une très grande salubrité, confirmant le pouvoir de dénitrification des végétaux. La forêt n'est donc pas sans conséquences sur le Thermalisme, ni sur le nombre et sur la qualité des sources d'eau minérale qui y sont captées, sans aucun retour d'investissement pour préserver la qualité des forêts.

La forêt intervient efficacement dans l'épuration de l'air

Les arbres fixent, pendant leur période de végétation, le gaz carbonique (CO2) contenu dans l'air pour le transformer en matière végétale, par le biais de la photosynthèse. Par ailleurs, les arbres dégagent de l'oxygène et de l'eau, respectivement lors de la photosynthèse et de la transpiration.

Les poussières et autres particules en suspension, notamment les polluants, se déposent sur le feuillage. Elles peuvent être assimilées par le feuillage, tel l'azote ammoniacal, ou entraînées vers le sol par les pluies et retenues par l'humus. Le cas des pluies acides montre bien ce rôle d'épuration. La forêt en est alors victime, directement par contact du feuillage avec le polluant et indirectement par ruissellement des substances captées par les feuilles tombées à terre à l'automne qui engendrent un empoisonnement du sol. On explique en partie la dégénérescence du sapin dans le luchonnais par la pollution atmosphérique.

Situation

Les forêts du Comminges occupent une situation tout à fait singulière, à mi chemin des influences atlantiques et méditerranéennes. Ce sont des formations anciennes qui se développent sur un relief morcelé. Elles sont le fruit d'une élaboration complexe où une longue histoire géologique, la dynamique propre des groupements végétaux soumis à des variations climatiques très contrastées et la grande diversité des milieux ont joué un rôle capital. Ces forêts sont également marquées par les pratiques essentiellement pastorales et forestières de l'homme depuis la fin des temps préhistoriques.

Sols

Alternant entre les marnes tendres et fissiles et des calcaires durs de type Urgonien, les coteaux du Piémont pyrénéen sont constitués par des terrains d'âge Aptien (Jurassique et Crétacé) formant des sols assez superficiels. On distingue ensuite une zone intermédiaire constituée de terrains primaires anciens, souvent schisteux, générant des sols très fertiles. Un axe granitique au sud-ouest, correspond à la chaîne axiale des Pyrénées, culminant à 3 222 m au PERDIGHERO, aux confins de L'ARAGON, du LOURON, et de la CATALOGNE.

Climat

La proximité d'une ligne montagneuse orientée est-ouest d'une structure aussi importante que les Pyrénées, combinée à une influence atlantique dominante générant des perturbations océaniques, apporte toute sa singularité au climat des Pyrénées centrales. Les vents dominants (secteur ouest, nord-ouest) amènent des pluies abondantes (1 000 à 1 200 mm dans le Piémont pyrénéen, 2 600 mm à 1 600 mm dans le sud du luchonnais avec un maximum en mai et des minima en février, juillet et octobre). L'influence du climat montagnard est sensible jusque dans le piémont et se traduit par de belles journées d'hiver ensoleillées et par la fraîcheur des nuits d'été. En montagne, les chutes de neige sont abondantes jusqu'à la mi-mai ; toutefois, des redoux (phénomènes de foehn) font rapidement disparaître le manteau neigeux jusqu'à 2 000 m d'altitude en plein hiver.

Etagement de la végétation

Dans le Comminges, les forêts s'échelonnent entre 400 m et 2 000 m. On peut distinguer trois grands étages de la végétation :

1° Un étage de Chênes dans le piémont et les coteaux (étage collinéen : 400-800 m) ;

- un sous-étage du Chêne pédonculé, et de châtaigniers et leurs formes de dégradation (landes siliceuses) ;
- un sous-étage du Chêne pubescent à tendances sub-méditerranéennes : forêts et landes calcaires, chênes verts sur les falaises calcaires.

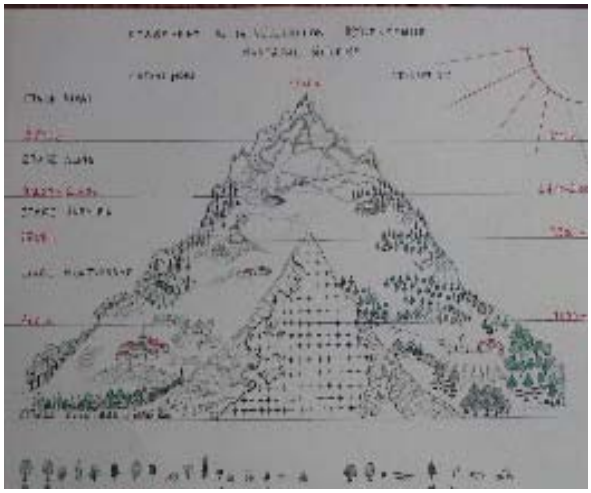

2° Un étage du Hêtre (*Fagus sylvatica*) qui domine à l'étage montagnard (entre 800 et 1 600 m) en versants nord et ouest, sous forme de peuplements purs plus ou moins mélangés de sapins.

3° Les résineux sont présents à l'étage subalpin (1 700-2 200 m) : sapins, peuplements épars de pins à crochets, landes et pelouses formant une fine mosaïque, sur les versants nord, et les sols rocailleux et humides.

Une végétation diversifiée

Avec des températures moyennes annuelles (6,9°c à 1 100 m à LUCHON) et des précipitations abondantes dont l'essentiel des valeurs maximales est enregistré au printemps, mais aussi avec des hivers alternant douceur relative et froid intense, provoquant successivement enneigement et déneigement, la végétation est abondante et diversifiée. La forêt commingeoise est dominée par les feuillus, à commencer par le chêne (> 40 %), le hêtre (> 20 %), surtout dans le piémont. A l'étage collinéen (400-850 m), la chênaie acide de type atlantique (Chêne pédonculé) occupe de faibles surfaces des dépôts siliceux fluvio-glaciaires et certains sols profonds décalcifiés et riches en humus aux endroits frais au bas des versants ou dans les vallons du piémont. Son extension a dû être fortement réduite par l'homme qui a remplacé le chêne pédonculé par le châtaignier cultivé pour ses fruits, son bois et son tanin. Les stations sèches dans les terrains secs calcaires bien exposés sont dominées par le chêne pubescent plus ou moins mélangé avec le hêtre, avec quelques stations de chêne vert. Dès que l'altitude s'élève (à l'étage montagnard, entre 900 et 1 500 m), le paysage du versant nord est dominé par des hêtraies denses, hêtraies-sapinières et sapinières pures.. En haut de l'étage montagnard, la forêt se fait plus claire. Elle est surmontée par des formations arbustives à base de sorbiers des oiseleurs et des bouleaux (*Betula verrucosa*) formant des peuplements lâches et clairs accompagnés par des trembles, l'alouchier, quelques pins à crochets *(Pinus uncinata*), sous forme de peuplements épars.

Flore forestière originale

Un dénombrement récent évalue à près de 3 500 le nombre d'espèces qui composent la flore des Pyrénées et à 120 le nombre d'endémiques dont l'aire de distribution se limite aux seules Pyrénées. La flore du Comminges a ceci d'original d'abriter des espèces à dominance atlantique, mais aussi des espèces montagnardes, ainsi que des espèces à tendance méditerranéenne qui ne redoutent pas trop l'humidité.

Les chênaies des Petites Pyrénées

Sortie botanique du 28 mai 2005

Nous avons effectué un relevé botanique sur un site situé dans le Canton de SAINT-MARTORY où se développe une Chênaie pubescente. Ces formations exigent des conditions écologiques particulières pour leur développement. On les retrouve sur les collines formées de calcaire, au sol rocheux et sec :

- dans les zones traitées en taillis de Chêne en mosaïque avec des genévriers, on retrouve des espèces calcicoles généralement héliophiles, car le couvert laisse passer la lumière; les plantes de rocailles trouvent dans les fentes des rochers calcaires une station favorable. Les plantes les plus importantes sont : Brome érigé ; Thym serpolet ; Hellebore fétide ; Millepertuis des montagnes ; Mélampyre des prés ; Osyris alba ; Hélianthème nummulaire ; Helichrisum stoecas ; Globulaire visnagarica ;

- sur les barres rocheuses, se retrouvent des espèces à tendance méditerranéenne ou caractéristiques des expositions les plus chaudes : Leuzée conifère ; Jasmin buissonnant ; Fumana fausse bruyère ; Asperge à feuilles aïgues ; Ononis grêle ; Anthericum à fleurs de lis ; Véronique germandrée ; Sedum blanc ; Germandrée des Pyrénées ; Epiaire droite ; Orchis pyramidale ; Hippocrépis chevelu ; Leucanthème en corymbe ; Geranium sanguin ; Ophrys insectifera ; Valeriane officinale ; Seslérie bleuâtre ; Anthericum liliago ; Coraria myrtifolia ; Molinie bleue ; Ophrys abeille.

- dans les secteurs les plus frais en bas de versant Charme, Hêtre, Châtaigner ; Garance voyageuse ; Orme ; Frêne. Dans la strate herbacée, on retrouve : Lis martagon ; Origan ; Dompte venin ; Ancolie vulgaire ; Brachypode des bois ; Anémone ; Hépatique ; Mercuriale pérenne ; Orchis mâle ; Fragon ; Vipérine vulgaire ; Plantain toujours vert ; Plantain lancéolé ; Bugle petit pin ; Gaillet du printemps ; Euphorbe d'Irlande ; Carex glauque ; Polygala à feuilles de serpolet ; Houx ; Rinanthe ; Anémone des bois ; Geranium herbe à robert ; Muscari à Toupet ; Gremil Pourpre ; Listera ovale ; Pulmonaire affine ; Sceau de Salomon ; Lathyrus lamifolius ; Renoncule tubereuse ; Mélique uniflore ; Anémone sylvie ; Fougère aigle ; Carex à épis pen-

Germandrée des Pyrénées *(Teucrium pyrenaicum).*

La hêtraie-sapinière

Herborisation dans un coin du Luchonnais)
(sortie Nature du 18 juin 2005)

Les hêtraies-sapinières et les sapinières pures occupent des superficies importantes dans les fonds de vallées (Haute vallée de la Garonne, luchonnais). Ce milieu se caractérise par une grande richesse des groupements végétaux et de la flore.

Pelouses et prairies : le milieu forestier est bordé par divers types de pelouses.
Nous avons identifié une pelouse sèche, sur sol assez profond dédiée au pâturage extensif (bovins et ovins) : *Festuca eskia* et *Festuca spadicea, Festuca rubra* et *Anthoxantum odoratum, Carex sempervivens, Chonopodium majus* et *Rumex alpinus ;*
Prairie à *Asphodelus albus* et *Festuca spadicea,*

Nous recensons : Orchidée tâchetée, Piloselle, Genêt des teinturiers, Genêt à balais, Achillée millefeuille, Polygala sp, Luzule des champs, Brisa media, Plantain lancéolé, Trèfle des prés, Flouve odorante, Potentille rampante, Véronique petit chêne, Véronique à feuilles de serpolet, Véronique Chamaedrys, Rhododendron ferrugineux, Bruyère callune, Homogyne des Alpes, Scrophulaire nodosum, Jasione des Montagnes, Asphodèle blanc, Anémone pseudo narcisse, Genévrier commun, Fétuque panniculée, Daphné lauréolé, Alisier blanc. Cette pelouse est constellée de blocs siliceux où l'on retrouve : Saxifrage panniculée, Erine des Alpes, Sédum, Blechnum spicant.

Bordure de torrent. En bordure d'un ruisseau, nous avons identifié : Cardamine à feuilles de radis, Populage des Marais, Saule Marsault, Ceraiste des montagnes, Jonc effusum, Grassette à grandes fleurs, Alchémille, Menthe, Lin à feuilles étroites, Orchis tâcheté, Primevère farineuse.

En bas de versant, une dépression a piégé les écoulements pour former un bas marais acide : Sphaigne, Orchidée tachetée, Grassette à grandes fleurs, Drosera à feuilles rondes, Nathécie ossifrage, Saxifrage étoilée, Parnassie des marais, Pédiculaire des bois, Tolfedie, Bartsie des Alpes.

Sous-bois : Hormis le Hêtre et le Sapin, on retrouve les essences secondaires caractéristiques : Orme de montagne, sureau à grappes. Les sous-bois forestiers sont constitués par différentes formations :

- sur les terrains neutres assez bien alimentés en eau : arum tâcheté, Cardamine; Aconit-tue-loup, Bardane des bois, Renoncule âcre, Grande ortie, Epiaire des bois.

- sur les sols profonds du versant nord, frais, assez bien alimentés en eau : Ail des ours, Lierre, Primevère élevée, Benoite commune, Geranium herbe à Robert, Néotie nid d'oiseau, Douce amère, Lamier jaune, Parisette, Consoude tubereuse, Laîche des bois, Scille lis jacinthe, Prenanthe pourpre, Aspérule odorante, Dryoptéris fougère mâle, Athyrium fougère femelle, Euphorbe (hiberna), Ronce, Carex des bois, Pigamon à feuille d'ancolie, Gesse jaune, Velar jaune, Lathyrus montanus, Hépatique à trois lobes, Perce neige, Pavot du Pays de Galles, Vesce austriaca, Ancolie commune, Lunaire rediviva, Cardamine heptiphila, Hesperi de Matiol.

La végétation des terrains acides est représentée : Stellaire holostée, Anémone des bois, Oxalis petite oseille, Lysimaque des bois, Millet diffus, Digitale pourpre, Oseille, Millepertuis élégant, Germandrée scorodoine, Myrtille, Houx, Silène des rochers, Asphodèle blanche, Epervière vulgaire, Mélampyre des prés, Canche flexueuse, Laurier des bois.

Rochers ombragés : Grassette vulgaire, Globulaire à tige nue, Lycopode sélagine, Saxifrage à feuille d'orpin, Millepertuis nummulaire. Sur des Roches métamorphiques : peuplements remarquables de Ramondia, Saxifrage de l'ombrée, Saxifrage hirsute, Asplenium trichomanes.

Lis des Pyrénées

La Ramondia se reconnaît à sa rosette aux larges ovales plaquées à la roche et hérissée de longs poils roux. Juchée en petites colonies sur les fissures des rochers ombragés, elle se remarque par ses grandes fleurs violettes. Endémique des Pyrénées centrales et orientales, elle est considérée comme un vestige de l'ère tertiaire.

Digitale pourpre, Oseille, Millepertuis élégant, Germandrée scorodoine, Myrtille, Houx, Silène des rochers, Asphodèle blanche, Epervière vulgaire, Mélampyre des prés, Canche flexueuse, Laurier des bois. Grassette vulgaire, Globulaire à tige nue, Lycopode sélagine, Saxifrage à feuille d'orpin, Millepertuis nummulaire. Sur des Roches métamorphiques : peuplements remarquables de Ramondia, Saxifrage de l'ombrée, Saxifrage hirsute, Asplenium trichomanes.

Formations luxuriantes humides (mégaphorbiaies) :

On les trouve dans les Ravins, clairières et dépressions fraîches recolonisées par le Bouleau, l'Erable à feuille de platane, le Noisetier et l'Eglantier ; on y trouve : Atrope belladone, Framboisiers, Lis martagon, Géranium des bois, Renoncule des montagnes, Cerfeuil musqué, Anthyllis vulneraria, Valeriane à feuille de globulaire, Spirée barbe de bouc, Géranium livide, Myositis des Alpes, et les plantes des terrains acides (Myrtille), Centaurée, Sceau de Salomon, Alchémille, Rumex petit oseille, Silène dioïque compagnon rouge, Chèvrefeuille, Trolle, Gentiane jaune. Cardamine à larges feuilles, Reine des prés, Framboisier, Impatiante, Myosiotis des Alpes, Paturin, Ronce bleuâtre, Consoude officinale, Populage des Marais, sur des sols très bien alimentés en eau. Dans les ravins humides : Renoncule à feuilles d'Aconit, Valériane des Pyrénées, Angélique de razouls, Cerfeuil musqué, Laitue de Plumier, Adenostyle barbe de bouc, Framboisier, Lis des Pyrénées, Lis martagon, Géranium des bois, Boucage, Mélospermum du Péloponèse, Parisette, Filipendule, Doronic à Feuilles opposées, Lamier jaune, Orchidée moucheron, Orchidée incarnat, Pulsatille des Alpes, Lin des Alpes, Vesce orobus, Tozzia alpine, Sorbier des oiseleurs.

Sylviculture et valorisation du bois

Longtemps considéré comme matériau d'appoint pour le chauffage en raison de l'utilisation massive du pétrole, le bois apparaît aujourd'hui comme une ressource alternative aux énergies fossiles et une solution pour chauffer les bâtiments collectifs et les habitations, en appoint à des énergies fossiles (fioul, gaz), pour produire de l'électricité (cogénération). Cette démarche doit s'accompagner d'un effort pour mieux préserver le patrimoine forestier dans le souci de la diversité biologique.

Préserver la diversité des forêts est d'un grand intérêt pour l'homme La pharmacopée (ancienne et actuelle) est d'ailleurs issue pour une grande part de molécules végétales par exemple. La diversité n'en est pas moins essentielle aux équilibres naturels. Les forêts mélangées résistent généralement mieux aux grosses perturbations climatiques. En effet, toutes les essences n'ont pas le même système racinaire et la même prise au vent (houppiers différents), donc la même sensibilité au vent. Le mélange d'essences réduit les risques de destruction totale ou conséquente du peuplement, en améliorant les potentialités d'avoir des essences plus résistantes face aux agents pathogènes (maladies, insectes…), en évitant les contagions par proximité (chancre…). Les maladies étant souvent spécifiques à une espèce, le mélange permet de minimiser les risques économiques et écologiques.

Dialogue avec des forestiers

Malgré certains désaccords, les associations de protection de la nature s'inscrivent dans une perspective de dialogue avec les forestiers, en considérant comme un tout, la sylviculture, le milieu et les espèces vivantes, dans des milieux qui sont marqués par l'empreinte de l'homme.

Si l'installation de la forêt, telle que nous la connaissons aujourd'hui s'amorce il y a moins de 20 000 ans, de – 4 000 av. JC à l'époque gallo-romaine, les hommes ont défiché la forêt primitive, pour établir des cultures et abaissé les lisières forestières pour le pâturage. Ce lent déboisement s'est poursuivi du Moyen-Âge au XIXème siècle, sous l'effet d'une forte poussée démographique et des besoins croissants en bois pour la marine à voile. La reconquête progressive par la forêt des espaces agricoles en déprise est un phénomène relativement récent, particulièrement aigu en zone de basse et de moyenne montagne, qui s'est amorcé qu'à partir de 1850. Les forêts couvrent aujourd'hui 65 336 hectares, soit 30 % de la superficie du Comminges, contre 19,7 % dans le reste du département de la Haute-Garonne et 26,6 % en Région Midi-Pyrénées ; leur répartition est inégale entre la plaine (12 %) et la montagne (ou le taux de boisement s'élève jusqu'à 47 % dans le Canton d'ASPET).

Secteurs	Surfaces boisées (ha)	Taux de boisement (%)
Midi-Pyrénées	1 133 000	26,6
Haute-Garonne	125 386	19,7
Comminges	65 336	30,0

Cantons	Taux de boisement (%)
ASPET	47
ST-BÉAT	48
LUCHON	27
MONTRÉJEAU	18
AURIGNAC	16
L'ISLE-EN-DODON	12

On note une grande variété de structures foncières : propriété privée, principalement dans le piémont, alors que la partie montagneuse du Comminges se caractérise par la prédominance des forêts publiques relevant du régime forestier (forêts domaniales et communales).

La sylviculture, reflet des sociétés humaines

Selon l'utilisation qui est faite du bois, les modes de sylviculture sont très variés. Les règles de culture édictées et prises sous l'Ancien Régime jusqu'à l'ère industrielle ont été fonction des besoins vitaux des communautés locales, mais aussi des potentialités biologiques des massifs. Plusieurs modèles de sylviculture se sont succédés, reflétant les besoins de chaque époque.

Une sortie de découverte s'est déroulée le 12 février 2005 avec Daniel PONS, Agent de l'Office National de Forêts et gestionnaire du Bois du Bernet qui s'étend sur 150 hectares, dont 60 sont situés sur la Commune de FIGAROL. Nous avons pu nous apercevoir que le mode de gestion sylvicole pratiqué a des incidences biologiques très sensibles.

Dans la forêt paysanne traditionnelle, les peuplements étaient composés de « taillis simples ». Il s'agissait d'obtenir un peuplement à base de rejets en les coupant périodiquement tous les 25 ou 30 ans, pour faire du bois de chauffage et des piquets. On pratiquait aussi le « taillis sous futaie », sorte de peuplement mixte, ou le sous-bois était exploité en taillis et les grands arbres étaient maintenus.

<u>En haut</u> : Parcelle plantée en pin Laricio
<u>En bas</u> : recolonisation par le bouleau

Le développement de la sylviculture intensive pour les besoins de l'industrie papetière a marqué une rupture avec l'exploitation traditionnelle. La période relativement courte au regard de l'histoire (1960-1990) a profondément modifié les massifs en pratiquant la futaie régulière (les arbres sont sensiblement du même âge sur chaque parcelle) et par l'introduction massive sur de grandes surfaces d'essences non autochtones. Ainsi, dans l'objectif de produire du bois d'œuvre on a opéré dans le bois du Bernet (Commune de FIGAROL), un reboisement en résineux (pin laricio) en 1965, puis un reboisement en chêne rouge d'Amérique en 1987. Les semenciers ont été coupés en 1990 ; le renouvellement s'est fait sur une quinzaine d'années, par des éclaircies pratiquées tout les 8 ou 10 ans, en sortant 20 à 30 arbres par hectare.

La prise de conscience des inconvénients d'une telle sylviculture (qui entraîne des changements de milieux très brutaux, élimine des essences autochtones au potentiel de croissance moindre, comme le Chêne pédonculé – *Quercus pedunculata*, qui dégrade les sols en uniformisant les apports et les exportations, provoque une acidification du sol) conduit aujourd'hui à faire évoluer les pratiques forestières.

Les Eucalyptus de TEMBEC
en boisement de terres agricoles

Le groupe TEMBEC a l'intention de remplacer 10 % de son approvisionnement actuel en bois importés du BRÉSIL et du CONGO par un programme de boisement de terres agricoles en Midi-Pyrénées et en Aquitaine (soit 10 000 hectares) **à base d'Eucalyptus. Les deux variétés proposées sont le *Gunnii* et le *Gundal.* Cette introduction, si elle ne vise pas à systématiser l'Eucalyptus, repose à nouveaux frais le problème de l'impact des essences exotiques sur les sols, les écosystèmes locaux et la biodiversité. Nous demandons qu'aucun reboisement sylvicole ne soit mené à partir d'Eucalyptus, d'autant que l'Office National des Forêts ne s'est pas associé à ce programme ; les boisements de terres agricoles par l'Eucalyptus nécessitent un recours à la fertilisation phosphatée en plein de 150 unités de phosphore par hectare ou 50 g d'engrais super 45 autour de chaque plant. Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce projet doit faire l'objet d'une évaluation de l'impact prévisible et d'une consultation des réseaux officiels de suivi, soumise à examen public. Dans le même esprit, nous pensons que les forestiers doivent aussi évoluer vers un objectif « zéro pesticide » et « zéro engrais » par le choix des espèces et des traitements ; les débroussaillements doivent faire appel aux moyens mécaniques** (girobroyages)**. De même, il convient de contrôler toutes les utilisations de matériel génétique modifié** (peuplier et eucalyptus)**, dans le souci de favoriser la conservation de la biodiversité existante.**

Les règles de sylviculture en cours - « conversion vers la futaie », « futaie » (arbres issus du développement des graines par semis) - orientent ce massif vers une gestion que les forestiers qualifient de plus « douce » ou plus paisible au regard des temps passés et surtout plus respectueuses de la dynamique naturelle des essences et l'écosystème forestier.

On assiste désormais, sur certaines parcelles, à la recolonisation du bouleau qui est, avec le noisetier, une essence pionnière se contentant de sols très pauvres. Dans les parties les moins accessibles subsistent des secteurs de forêt naturelle où l'on trouve des essences autochtones, en particulier un mélange de Hêtre (*Fagus sylvatica*) et de Chêne Rouvre.

Hêtraie monospécifique et taillis de Hêtre

La régénération massive du Hêtre

A l'étage montagnard, le Hêtre (*Fagus sylvatica)* a été favorisé chaque fois que l'homme a eu besoin de combustible : bois de chauffage, combustible pour les hauts fourneaux, parfois comme matériau de base pour le charbon de bois. La montée en puissance de la sidérurgie (forges à la catalane associées à la production de minerai de fer), qui culmine au XVIIIème siècle, provoque la conversion accélérée de la forêt en taillis à courte révolution pour la production du charbon de bois.

Dans ces massifs très étendus, traités en futaie régulière, largement desservis par un vaste réseau de voirie forestière, on note une régression dramatique d'espèces à forte valeur patrimoniale comme le Grand-tétras.

L'amélioration de ces Hêtraies passe par une diversification des peuplements, en favorisant des essences résineuses (plantation de pins) et en ouvrant la forêt, en pratiquant des petites trouées par bouquets ou par parquets, afin d'obtenir une irrégularisation des peuplements.

Une structure irrégulière a été recherchée jusqu'aux lisières supérieures de la forêt, en pratiquant des trouées, afin d'alterner les peuplements et favoriser le développement de la myrtillaie. Nous sommes toutefois intervenus auprès d'agents forestiers (24/01/03), en leur exprimant nos craintes face aux risques d'une régénération massive des houppiers de Hêtre, conséquence d'éclaircies trop vigoureuses.

L'ONF estime que peuplements peuvent être traités en futaie régulière, à condition de disperser le groupe de régénération sur l'ensemble de la forêt et d'étaler la période de régénération dans le temps, afin de créer une mosaïque de peuplements d'âges différents. L'irrégularisation se fera moyennant trois passages en coupes sur des rotations de 6 ans, voire de 12 ans, afin d'éviter le taillis.

Richesse des stades forestiers âgés

La forêt représente le dernier stade d'évolution du milieu naturel.

Le pâturage abandonné est progressivement colonisé par une végétation arbustive (genévrier, callune, etc...).

Puis ces buissons cèdent la place à des arbres, tels que le bouleau ou le sorbier. C'est le stade de **pré-bois** qui précède l'apparition de la forêt.

A partir de là se mettent en place les cycles forestiers. Dans un premier temps, les arbres pionniers dépérissent et meurent, fournissant ainsi du bois mort nécessaire à certains champignons, plantes et animaux et des trouées de chablis. Pendant le premier siècle, les arbres croissent et la quantité de matière végétale et animale augmente ***(phase de croissance)***.

La phase suivante correspond au ralentissement de la phase de croissance rapide, les arbres continuent de se développer dans leur majorité (augmentation de la taille et du diamètre), et le peuplement se ferme ***(phase de maturité)***.

Il y a ensuite un ralentissement de la croissance et un dépérissement avant des arbres avant de mourir ***(phase de déclin)***. En tombant au sol, ils permettent d'ouvrir à nouveau le peuplement, favorisé par l'intensité lumineuse ***(phase de régénération)***, assurant la pérennité du cycle.

Lorsque les arbres les plus vieux arrivent près de leur âge limite au stade de maturité, divers phénomènes interviennent. Il y a d'abord une accentuation des phénomènes parasitaires qui étaient déjà apparus dès la phase de germination.

Fréquenté par des insectes qui rongent le bois, servant de loge ou d'abri aux oiseaux durant sa vie, le vieil arbre reste un formidable réceptacle d'êtres vivants, même après sa mort. Fendu, crevassé, taraudé, attaqué par une foule de commensaux et de parasites, l'arbre, même à terre, recèle une quantité d'habitats originaux. L'arbre est aussi un formidable stock de matières organiques (mousses et champignons). D'un point de vue écologique, le maintien d'arbres sénescents ou morts, dans tous leurs stades de décomposition, debout ou à terre, est donc primordial. Une série d'insectes se succèdent tout au long du cycle de dépérissement du hêtre. Les arbres morts, les souches couchées au sol pourrissent lentement et sont ainsi une réserve importante d'insectes, dont la magnifique Rosalie des Alpes : un coléoptère dont le corps bleu cendré tacheté de noir est caractéristique de ces milieux. Les larves se nourrissent de bois mort, principalement du hêtre. Au début du cycle qui durera deux à trois ans, les œufs sont pondus dans les blessures des arbres ou des anfractuosité du bois. La larve construit une loge nymphale près de la surface du tronc. Les adultes volent de juillet à août. On peut en observer près du bois fraîchement abattu.

Les vieux peuplements restent ainsi d'importantes niches écologiques. Certains doivent rester sur pied, pour constituer ainsi des îlots de vieillissement. Un nombre variable de parcelles (quelquefois des séries entières) où la topographie est heurtée, l'accès difficile et la végétation très diversifiée sur le plan structural et floristique devraient être mises en repos. Ces parcelles dont beaucoup correspondent à la lisière supérieure de la forêt correspondent à des zones de quiétude pour la faune. Il a paru intéressant à l'Office National des Forêts d'assigner une vocation faunistique à certaines de ces séries en les classant en séries écologiques ou en « Réserves biologiques domaniales dirigées ». Une telle proposition ne saurait être qualifiée de « sanctuarisation » ; il s'agit plutôt d'une mesure indispensable pour instaurer un partage et un équilibre entre les activités humaines et la faune sauvage.

Tous ces constats montrent que cet espace humanisé qu'est la forêt n'est pas pour autant comparable à un espace rural agricole et ne doit pas être traité comme tel.

La forêt (exploitée ou non) est un milieu toujours en évolution et absolument capable d'atteindre et de maintenir son équilibre.

La variété des exigences et des aptitudes des différentes espèces, l'utilisation judicieuse des diverses niches écologiques, le recyclage de la biomasse et du bois mort, la capacité à s'adapter à des perturbations font que la forêt laissée à elle-même se transforme sans jamais mourir (sauf dans le cas de modifications climatiques extraordinaires).

Quelques animaux de nos forêts

Situées à la marge sud et fluctuante des glaciations du début quaternaire, les Pyrénées ont été colonisées tantôt par des espèces venues des pays chauds (le vautour par exemple), tantôt par des espèces boréales refoulées par le froid (le grand-tétras entre autres). Cette situation explique la présence d'une faune extrêmement variée. Par la complexité de son relief, l'étendue encore importante de son couvert forestier, sa moindre pénétration par les activités intensives, la montagne pyrénéenne reste le refuge d'espèces remarquables par leur rareté, et qui ne trouvent plus de place ailleurs. Elle abrite aussi des espèces plus communes et abondantes.

Le cerf

Les grands animaux fréquentent la forêt où ils trouvent nourriture, couvert thermique, et zones de quiétude.

Depuis une cinquantaine d'années, dans le Haut-Comminges, les populations d'herbivores sauvages se sont fortement développées. A tel point que les forestiers considèrent qu'elles peuvent entraîner des modifications importantes dans la composition floristique et compromettre la régénération forestière, dans les peuplements en cours de renouvellement (en particulier dans les sapinières). Cette situation nécessite un suivi de végétation surtout en raison de la régénération. Il n'est pas possible de dire si elle est compromise dans les zones où l'abroutissement par les cervidés est fort. C'est un facteur à surveiller, car son impact grandissant a été observé dans certains secteurs avec une forte diminution d'arbustes fruitiers (myrtille, framboises, groseiller).

Conscient que l'impact des cervidés est réel mais qu'il doit être nuancé selon les secteurs, nous défendons les espèces et les espaces face à une pression constante du monde forestier et cynégétique. Lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage, les plans de chasse 2005-2006 restent élevées, malgré de fortes mortalités dues aux chutes de neige : pour le cerf, biches, faons, une fourchette entre 1100 (minima) et 1900 (maxima) a été attribuée. Pour le chevreuil, cette fourchette s'élève entre 3000 (minima) et 4800.

En revanche, compte tenu de la chute des effectifs, suite à des pratiques de braconnage, une fermeture totale de la chasse à l'isard a été décidée sur l'ensemble du département.

Rosalie des Alpes

L'ours brun

L'ours vient chercher en forêt nourriture, repos et protection. Il se nourrit à 75% de végétaux très divers : plantes à baies abondantes dans les jeunes peuplements à fort ensoleillement, fruits, graines de feuillus divers (chênes, églantiers). Pour assurer la tranquillité du plantigrade, il faut que, sur les milliers d'hectares du domaine d'un ours on trouve des taches de peuplements fermés, ainsi que des fourrés denses servant de refuge : buissons, peuplements bas-branchus (lisière). Pour permettre une bonne coordination des activités forestières, des règles spéciales d'aménagement et de gestion des forêts publiques en zone à ours (approuvées par arrêté interministériel du 28 mars mars 1994) ont été édictées. Elles impliquent :

-des intervalles longs, de quinze à dix huit ans, entre deux coupes sur une même parcelle,

-d'éviter, autant que possible la création de nouvelles routes, et de condamner les pistes après utilisation,

-de concentrer les chantiers dans le temps en n'autorisant les exploitations que du 15 juin au 31 octobre et du 1er janvier au 15 mars, de conserver les fruitiers, les clairières, les zones humides,

-la mise en réserve de chasse de certains territoires, ceux des sites les plus vitaux pour l'ours en particulier les zones de tanière, d'élevage des jeunes.

Un nouveau plan Ours (2005-2008)

Le Plan de Renforcement de la population d'ours a été envisagé avant d'être une nouvelle fois reporté par la nouvelle Ministre de l'Ecologie. Il est accompagné d'un Plan de soutien à l'économie de montagne dans les Pyrénées. Les Préfectures et les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) des départements pyrénéens ont appliqué un calendrier de concertation-explication prévu dans ce plan. Pour expliquer ces deux plans, le Ministère de l'Ecologie a réalisé un dossier très complet (consultable sur le site www.ours.ecologie.gouv.fr) transmis aux acteurs locaux.

En Haute-Garonne, ce Plan de renforcement a été présenté lors de la réunion du 15/04/05 à la Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS, consacrée à l'installation d'un Comité de Gestion de l'Espace Pastoral et Montagnard. Il faut préciser que les objectifs de cette instance vont au delà de la problématique de l'ours puisqu'il s'agit de mieux associer les gestionnaires d'estives et autres acteurs montagnards aux débats relatifs à la gestion de l'espace. La stratégie de l'Etat consiste à proposer des règles de conduite pour une cohabitation équilibrée entre les activités humaines (pastoralisme, sylviculture, tourisme, chasse, fréquentation motorisée) et la faune (prédateurs, cervidés, isards, tétras). Ce comité peut entendre, si nécessaire les services d'experts ou de services sur les cinq cantons de montagne.

L'association NATURE COMMINGES est intervenue cette année encore dans le cadre de la Commission Dommages Ours, chargée d'examiner les dossiers d'indemnisation de dégâts et en Comité Technique Ours chargé de donner un avis sur les projets de coupes forestières, d'équipements et de travaux d'amélioration pastorale en zone de présence régulière de l'ours. Lors de la séance du 9 mai 2005, nous avons obtenu que 4 projets de coupes de vente 2005 soient assorties de clauses particulières (exploitation à des dates non sensibles) et demandé le gel de 5 coupes du fait de leur sensibilité particulière ; nous avons obtenu le retrait de l'une d'entre elle et la réalisation d'études préalables de l'exploitation sur deux d'entre elles.

Dans le même temps, la DIREN de Midi-Pyrénées a présenté, lors du Comité Technique Ours du 12 juillet 2005 un volet forestier du Plan de Restauration qui assouplit les règles spéciales d'aménagement qui prévalaient depuis 1988 dans les forêts publiques pour prévenir la perturbation et la dégradation des habitats de l'ours. Nous remettons en cause en particulier l'état des lieux des forêts pyrénéennes qui est faite dans ce document, l'insuffisance de la prévention contre les dérangements (exploitation forestière, examen des projets de coupes forestières). Nous n'avons pas manqué de faire part de notre désaccord avec certaines déclarations des représentants de la filière bois, lors de la réunion du Comité Technique Ours du 12/07/05.

Le Grand-tétras

Plus que l'ours peut-être, le Grand-tétras (le plus gros de nos galliformes de montagne) dépend du milieu forestier. Un suivi des populations effectué en Haute-Garonne note sa régression surtout dans le piémont. L'effectif maximum enregistré par l'Observatoire des Galliformes de Montagne sur un échantillon de 20 places de chant du département entre 1979 et 2004 a été de 131 mâles chanteurs. L'effectif cumulé enregistré sur ces mêmes places au plus près de l'année 1990 a été de 90 coqs, contre 44 seulement durant les comptages les plus récents (2003 et 2004). Sur ces échantillons, la perte des effectifs de coqs chanteurs est donc de l'ordre de 50% entre 1990 et actuellement (Source FDC 31).

La gestion des forêts a été adaptée (« clauses tétras ») pour lui offrir des conditions propices mais il faut aller encore plus loin pour permettre la pérennité des populations :

Cette situation s'explique par le cumul de plusieurs facteurs défavorables, dont les effets s'additionnent.

Les aménagements touristiques et les dérangements hivernaux sont les facteurs limitants les plus graves. Ils interviennent durant les périodes de sensibilité maximale sur les oiseaux adultes. Car en hiver, la stratégie de l'espèce consiste à économiser au maximum l'énergie pour équilibrer les maigres ressources apportées par une alimentation pauvre. Les oiseaux peuvent s'habituer (relativement !) à des passages réguliers sur des pistes fixes. Mais tout écart des skieurs les dérange. L'envol et le stress occasionnés par des dérangements répétés dans les zones d'hivernages affaiblissent les oiseaux et les rendent plus sensibles à la prédation. Le développement d'un réseau de routes et de pistes mal maîtrisé, constitue un facteur limitant d'importance. Les routes augmentent les sources de dérangement dues à la pression touristique (véhicules tout terrain, promeneurs et leurs chiens, cueilleurs, vélos tout terrain, ski de fond, photographie, etc, intensification de la sylviculture, circulation des forestiers, martelages, coupes et débardage). Pour le grand-tétras, cet impact peut même être prépondérant. L'accès facile à des zones en haute altitude favorise les actions de braconnage.

Des mesures d'urgence s'imposent pour sauver les populations prêtes à s'éteindre, en protégeant les sites vitaux. Nous proposons une modification dans la conception des dessertes routières : fermeture de pistes après exploitation, pas de traversée de sites vitaux (places de chant et zones d'hivernage), étude d'impact minutieuse avant tout tracé de nouvelle route, sentier, piste de ski, participation à la rédaction des cartes et topo-guides de randonnées, fermeture permanente ou temporaire de voie d'accès, débalisage ou rebalisage de certains sentiers, respect des calendriers de travaux en forêt, développer le débardage par câble. Chasseurs, promeneurs, naturalistes doivent se joindre aux clauses « Tétras » en évitant la fréquentation des sites vitaux à certaines périodes critiques (hiver et printemps), en respectant l'arrêté du 31 juillet 1989 interdisant de promener en forêt des chiens non tenus en laisse pendant la période du 15 avril au 30 juin (la loi devrait être prolongée jusqu'au 15 juillet). Il est également recommandé de décourager l'exercice des modes de chasse (chasse à la bécasse au chien d'arrêt, chasse à la palombe en cabane, à l'affût ou par tir au vol, battue au grand-gibier sur les zones d'hivernage et sur certains lieux connus pour être fréquentés par les tétras en automne, et en particulier sur tous les lots domaniaux où l'oiseau n'est pas chassable.

Un traitement de fond doit les accompagner et les prolonger pour assurer une bonne santé des populations. Le Grand-tétras est un oiseau qui affectionne tout particulièrement les grands massifs boisements clairiérés, avec une grande diversité de peuplements pour répondre à tous les besoins saison-

-niers, et tout particulièrement les stades forestiers les plus âgés. Pour cela, il faut mettre en place une sylviculture compatible avec les exigences de l'espèce, en privilégiant une forêt claire, la plus diversifiée et la mieux structurée possible : assurer la présence de résineux (pin, sapin) dans les forêts. On pourra même planter des pins (pins sylvestres, pins à crochets), créer ou conserver des clairières pour permettre le développement des myrtilles, framboises ou ronces, nourriture automnale. Ce sont aussi dans ces clairières que les poussins trouvent les insectes, leur nourriture exclusive. Des solutions immédiates peuvent être mises en place dans les forêts peu productives.

Observatoire de l'impact des loisirs motorisés

Nature Comminges a réalisé un observatoire de 36 accès situés en Haute-Garonne ou elle a constaté entre 2003 et 2004

–5 accès sur 36 sont équipés de panneaux d'information. Cette signalétique est demeurée en bon état, même si l'on constate parfois des dégradations.

–32 accès sur 36 sont équipés de panneaux BO qui sont restés en place à 100% des visites. Stabilité

–10 accès sur les 36 recensés n'ont aucun dispositif de barrière. Seuls 7 accès présentent un dispositif en parfait état et fermé ; sur les autres accès restants, on constate que la barrière est restée ouverte entre 50 et 100% des visites entre 2002 et 2003.

–10 pistes ne sont pas équipées de barrières. Sur les 26 pistes équipées de barrières 25 pistes ont un système de fermeture soit absent, soit hors d'usage.

Ces constats ont servi de base pour sensibiliser et alerter l'opinion publique, ainsi que les services de l'Etat.

La Loi n°91-2 du 03 janvier 1991, interdit la fréquentation automobile au-delà des chemins et accès existants réglementés, notamment pour la voirie communale. Son application doit rester une préoccupation, quel que soit leur statut (domanial, communal, privé). Ces accès ont été financés dans un objectif strictement sylvicole ou pastoral mais tendent à dériver vers d'autres usages non professionnels. La DDAF a sensibilisé les Maires ; la mutualisation des agents de l'ONF, ONCFS, et du PGHM de Luchon pour augmenter les contrôles va dans le bon sens, mais il faut encore aller plus loin dans la gestion de ces accès.

Les rapaces

Il convient de mieux protéger l'avifaune, et particulièrement les rapaces, notamment en respectant ses sites de nidification. Plusieurs espèces de rapaces rupestres peuvent être affectées par les activités humaines s'exerçant en forêt (VTT, escalade).

Le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus).* Le cycle de reproduction s'échelonne du 1er février au 1er mars, par l' occupation du site de nidification et les parades, puis la ponte, du 1er mars au 31 mars. L'envol des jeunes a lieu entre le 15 mai et le 30 juin.

Le **Percnoptère d'Egypte** (*Neophron percnopterus) :* en Europe occidentale, la population de ce petit vautour charognard et corophage (d'envergure de 1.60) était d'environ 2500 couples en 1980 ; elle est estimée à 1600 couples en 2000. La majeure partie de l'espèce (1480 couples) se trouve en Espagne où elle subit une forte régression depuis les années 80. En France, les effectifs sont estimés à 73 couples en 2003 (58 couples pour l'ensemble de la chaîne pyrénéenne et 15 couples dans la partie sud-est).

Espèce migratrice, le Vautour percnoptère quitte les Pyrénées fin août, début septembre et rejoint ses quartiers d'hiver en Afrique (Mali et Mauritanie principalement). Fin février, début mars, les oiseaux reviennent pour nicher à nouveau dans leur aire habituelle, dans des cavités de falaises. C'est une espèce territoriale. Le cycle de reproduction commence avec la migration prénuptiale (fin février-mars), avant le choix de l'aire d'accouplement (fin mars-début avril), puis la ponte (avril) et la couvaison (mi avril-mi juin). L'envol des jeunes a lieu en Juin-juillet-août, avant le départ en migration (fin août à septembre). En cas de dérangement majeur au cours de la période située entre le chargement de l'aire et l'envol des jeunes, les adultes n'hésiteront pas à s'éloigner longtemps de l'aire et à laisser l'œuf ou le jeune seul au nid, privilégiant ainsi leur propre survie.

Pour préserver les sites de nidification de cette espèce hautement menacée, nous avons entrepris certaines démarches auprès de divers utilisateurs de la nature.

L'escalade sous convention

Une démarche a été lancée pour protéger l'ensemble d'un site où évoluent plusieurs espèces de rapaces, dont le Vautour Percnoptère *(Neophron percnopterus) -qui bénéficie d'un plan de protection national-* tout en le laissant à disposition des divers utilisateurs de la nature (FFME, randonneurs, grimpeurs, chasseurs).

Un premier travail avait été ébauché entre les associations, les grimpeurs et les services de l'Etat durant l'année 2003, sans résultat. Sur les 4 sites fréquentés par le Percnoptère en 2004 en Haute-Garonne, le secteur des Frontignes est le seul où la reproduction du Percnoptère ait échoué. Ce site est fréquenté par le rapace chaque année. Des oiseaux y ont niché avec succès, sans interruption, pendant 13 ans (données enregistrées par NATURE MIDI-PYRENEES) ; par contre, la saison 2000 a été marquée par un échec de la reproduction consécutif à des activités humaines perturbatrices. La reproduction de 2002 avait connu un sort équivalent. Cette année encore, une série d'utilisateurs de loisirs ont continué à fréquenter les abords de l'aire pour l'escalade et le VTT.

Cette situation a motivé une nouvelle rencontre entre l'Association « Entre Terre et Ciel » et l'Association Nature Comminges, accompagnée d'une lettre (en date 13/08/04) au Sous-Préfet de St-GAUDENS pour relancer le programme de préservation de ces sites rupestres initié par l'Etat en 2004. Ce programme avait pour but d'élaborer des règles de bonne conduite définies en commun, actées par les partenaires et respectées sur le terrain, avec la possibilité pour les services de l'Etat de veiller efficacement à la bonne exécution de ces dernières.

A l'issue de cette intervention, un travail d'harmonisation a été coordonné par la DIREN de Midi-Pyrénées et par Gwenaelle PLET de la **L**igue pour la **P**rotection des **O**iseaux, qui a débouché sur une Convention *(signée le 9 mai dernier).*

Selon ce document :

1 - le site sera protégé en partie, suivant les modalités acceptées par l'ensemble des participants, pour ne pas léser la reproduction du Percnoptère : engagement contractuel « interdisant » l'escalade du 1er mars au 31 août, dans certains secteurs où nichent des rapaces, renoncement à de nouveaux projets d'équipement, le déséquipement des premiers points d'assurage avant le 1er mars et rééquipement après le 31 août sur les 4 voies du secteur ;

2 - des signalisations seront installées pour l'information du public grimpeur et des visiteurs, avec un panneau général et des panneaux de rappel sur les sentiers.

L'ensemble du travail mené sur ce site doit servir de modèle. Il a induit l'élaboration d'une Convention sur ce site, et, partant du local, une Convention plus générale va s'étendre sur le Département de la Haute-Garonne. Il s'agit d'une première, qui témoigne de la bonne volonté des participants. Il reste à vérifier son application sur le terrain.

Geneviève PERELLO

Un territoire à partager

Dans un département où la croissance démographique très soutenue enregistrée entre 1990 et 1999 (+1,4%/an) se maintient, la forêt devra participer activement à nourrir, fournir un toit et produire de l'énergie. Elle devra aussi garantir le fonctionnement des grands cycles écologiques (cycle de l'eau et du carbone, protection des sols), dans un territoire de plus en plus soumis à la pression humaine.

Avec la dégradation de l'environnement, les espaces forestiers sont de plus en plus investis par le public. Le forestier doit prendre en compte cette nouvelle donne, non pas pour compromettre le revenu forestier mais au contraire pour le diversifier. Mais, en contrepartie, les impacts du tourisme doivent être maîtrisés.

Quels indicateurs ?

L'application de règles de gestion en faveur d'espèces animales emblématiques n'est qu'une étape. La société attend de plus en plus de la forêt pyrénéenne : bois de qualité, paysages harmonieux, flore riche, faune variée. A long terme, les forestiers devront fixer des objectifs de gestion forestière en terme d'écosystèmes. Pour chaque forêt, il faudra d'abord dresser une liste, pas trop longue d'espèces végétales et animales prioritaires. Il n'est pas douteux que la présence ou l'absence de certains animaux dans une forêt sera considérée comme un indicateur simple et pertinent de la qualité de la gestion forestière. Le grand-tétras est un excellent indicateur biologique pour mesurer l'équilibre de notre nature pyrénéenne.

Protéger les habitats les plus menacés

Dans le Comminges, il existe trop peu de sites forestiers préservés de façon durable : mis à part des sites classés et deux réserves biologiques domaniales (dirigées), l'absence de Réserve Naturelle, de dispositifs de protection (arrêtés de biotopes) est préjudiciable garantir la protection de certains milieux. La plupart du temps la seule véritable protection est assurée par le relief, non par la volonté des hommes !

Pour obtenir cette protection les procédures sont lourdes et difficiles à mettre en œuvre, longues à aboutir, contrairement aux règles d'aménagement rendues nettement moins contraignantes.

- La réflexion pour créer une réserve biologique domaniale en forêt domaniale d'Antenac n'a pu aboutir, faute d'accord (bien que la réflexion menée ait permis de classer la majeure partie du massif en série écologique).

- La tendance actuelle est à la simplification des procédures. Dans le contexte de la décentralisation, le législateur accorde une plus grande représentativité aux élus locaux et à des groupes de pressions dont les intérêts sont très éloignés de la défense de l'environnement. (Natura 2000). Il délègue ses pouvoirs et moyens à des représentants, alors que l'assiduité des élus est restée faible dans la plupart des groupes de travail.

La Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux vient d'entrer en vigueur. Ses objectifs sont de favoriser le développement des territoires ruraux les plus fragiles, encourager l'emploi, relancer le logement, préserver les espaces naturels, moderniser l'aménagement foncier, améliorer les Services publics. Plusieurs dispositions concernent NATURA 2000 (Art. 140-145). Elles visent à redéfinir les règles du jeu, en « replaçant » NATURA 2000 « au cœur d'un aménagement partagé et concerté de nos territoires », en « renforçant la concertation et la responsabilisation des acteurs », en « développant des modes de soutien financier complémentaire », en « relançant le processus de désignation des sites conformément aux dispositions communautaires ». La loi prévoit aussi l'élaboration d'une Charte NATURA 2000, qui fera état d'un ensemble d'engagements non rémunérés, conformes aux préconisations du document d'objectifs, en contrepartie desquels, les signataires pourront être exonérés de la TFNB (taxe sur le foncier non bâti). Enfin, cette loi prévoit de nouvelles mesures de consultation simplifiée en cas de modification du périmètre d'un site NATURA 2000 (seules les communes concernées par la modification de périmètre seront consultées), ainsi que des simplifications dans l'élaboration des documents d'objectifs. Ces nouvelles mesures adoptées auront pour effet une participation renforcée des acteurs locaux, une implication accrue des collectivités territoriales, et surtout la possibilité de transférer la présidence des comités de pilotage NATURA 2000 à des élus locaux, ce qui n'est pas sans soulever d'inquiétude pour la gestion des sites d'intérêt communautaire.

La protection doit être de mise pour les milieux naturels les plus remarquables et les plus menacés. Les formations boisées, liés à la nappe d'eau d'origine naturelle (ripisylves) qui se développent le long des cours d'eau sont relictuelles, parfois réduites à un cordon boisé rivulaire assez étroit, en raison des défrichements pour la maïsiculture, des endiguements, de l'urbanisation entraînant la disparition de bras morts, méandres ou zones inondables. Ces formations végétales d'intérêt national et même communautaire doivent être protégées et reconstituées en pied de berge, en raison de leur capacité de fixation et de protection de la berge, de leur capacité d'épuration des eaux, en évitant une artificialisation trop importante du milieu.

Un nombre variable de parcelles (quelquefois des séries entières) où la topographie est heurtée, l'accès difficile et la végétation très diversifiée sur le plan structural et floristique devraient être mises en repos. Ces parcelles dont beaucoup correspondent à la lisière supérieure de la forêt correspondent à des zones de quiétude pour la faune. La mise en réserve (biologique, domaniale, communale, volontaire ou nationale) de ces parties (comme à Joueou et à Burat-Palarquère) est une solution intéressante. Elle permet d'augmenter progressivement le capital biologique et scientifique du milieu et freine l'envahissement touristique.

Le souci des paysages forestiers

Hormis le patrimoine biologique, le Comminges offre une variété des paysages qui constitue l'identité culturelle de la région : paysages de collines boisées du piémont. Ces paysages, peu modifiés au cours des millénaires passés nous sont parvenus quasi intacts et témoignent d'une continuité, d'une histoire. La mécanisation et le développement de coupes rases et les reboisements en résineux font apparaître la géométrie des parcelles et l'écorchure des chemins d'exploitation. La préservation des paysages doit désormais susciter une réflexion et des moyens financiers pour revégétaliser certains talus par des essences locales, afin d'atténuer l'impact visuel de certains aménagements dans certains secteurs (limitation de l'impact de certains aménagements lourds, tels que les routes forestières et les pistes de ski). La sylviculture menée dans les forêts doit aussi veiller à favoriser la diversité des peuplements et éviter au maximum les plantations monospécifiques d'un fort impact paysager.

Limiter les impacts de l'urbanisation

A partir des années 1950, la pression touristique a beaucoup augmenté dans les Pyrénées, avec un pic estival (juillet-août) et un pic hivernal (décembre-avril). Le tourisme d'été est diffus, plus ou moins intense. Pour le tourisme hivernal, 42 stations de ski alpin ont été créées entre 1950 et 1990. En Haute-Garonne, elles sont plutôt supraforestières. Ainsi, les domaines skiables ne concernent que 6 % des forêts en Haute-Garonne.

L'aménagement pour faciliter les sports d'hiver peut porter atteinte aux milieux forestiers. Le projet de réaménagement de la piste « Record » à Superbagnères prévoit le défrichement de 1,27 hectares de hêtraie sapinière, dans un espace boisé classé au titre de l'article L.142-11 et R.142-2 du Code de l'urbanisme, pour accueillir 900 skieurs/heure, quelques jours par an.

Un équilibre est à trouver pour les Pyrénées entre les utilisations touristiques de la forêt et sa pérennité. La tendance actuelle à développer le tourisme hivernal doit être corrigée en organisant une qualité globale des prestations (coordination, accueil, hébergement) et une diversification des activités économiques trop peu présente dans le Contrat de Pôle Touristique du luchonnais.

L'urbanisation en altitude et dans les forêts n'est plus acceptable, alors que, dans le même temps, on abandonne progressivement des lieux d'accueil (centre d'écologie de Joueou, Arboretum de Cardeilhac). Ce serait l'occasion pour les forestiers de développer de nouvelles recherches sur l'exploitation des forêts de montagne en relation avec des universitaires et les organisations professionnelles. Ces lieux sont largement sous-exploités alors qu'ils peuvent permettre une approche scientifique et culturelle de la montagne.

Ligne THT : la menace plane toujours sur les paysages du Comminges

Deux logiques inconciliables s'affrontent : d'un côté, celle du lobby nucléaire d'une EDF qui ne sait plus comment revendre *–sur des distances de plus en plus longues–* ses mégawatts excédentaires (15 % de sa production) ; de l'autre, les énergies renouvelables *–privilégiant la production de proximité–* que les pouvoirs publics français laissent en déshérence.

Côté EDF, on balaye d'un revers de main tous les reproches liés au transport : déperdition d'énergie, saccage paysager, vente à perte pour écouler la production, coût prohibitif venant en déduction des budgets de développement des énergies alternatives. Côté énergies propres, on tire la sonnette d'alarme : alors que la France est tenue par les objectifs de la directive européenne, qui fixe à 21 % la part d'énergie « verte » à atteindre en 2010, notre pays a vu ce secteur passer de 18 % en 1990, à 13,5 % en 2003 ! Le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), en février dernier, a souligné que PARIS était le cancre de la classe européenne : par exemple, en capacité éolienne installée, la France n'a que 386 mégawatts, contre 1 125 MW pour l'Italie, 8 200 MW pour l'ESPAGNE, et 16 600 MW pour l'ALLEMAGNE.

Le nucléaire cherche désespérément une voie de passage à travers les Pyrénées. Ses tentatives de franchissement à grands coups de balafres de lignes THT ont été bloquées, au Pays-Basque en 1984, puis au Val Louron en 1996, ont ensuite avorté à Gavarnie puis en Couserans en 1999 et encore au Perthus en 2003. Nouvelle tentative donc pour Réseau Transport d'Electricité (RTE), en amont d'Amélie-les-Bains pour y installer des pylônes de 60 m de haut, portant une ligne de 2 fois 400 000 volts. 7 ans après la suspension du projet traversant le Comminges vers le Port de Salau, on nous annonce qu'il est désormais question de procéder à trois renforcements, l'un par les Pyrénées-Orientales et les autres par le centre ou l'ouest des Pyrénées.

Par lettre du 25 juin 2004, Serge LEPELTIER, alors Ministre de l'Ecologie, a indiqué au Conseil Général de la Haute-Garonne, *que « l'hypothèse d'une interconnexion au centre ou à l'ouest des Pyrénées n'étant envisagée qu'au terme de la réalisation d'une première liaison dans la partie est » (Source : Extrait des délibérations du CG de la Hte-Garonne - Séance du 02/12/2004).* C'est pourquoi nous tenons à rester plus que jamais mobilisés !

L'Instruction Judiciaire menée à SAINT-GAUDENS concernant le FIPRONIL est terminée.
En attendant son aboutissement, la mobilisation se poursuit sur le terrain.

Nouvelles révélations sur le FIPRONIL

Abeille butinant sur un Tilleul

Relevés de l'Observatoire de la qualité de l'air de Midi-Pyrénées

Dans le cadre de l'enquête judiciaire menée à SAINT-GAUDENS, la détection de FIPRONIL (neurotoxique classé T+) sur les cadavres d'abeilles avait déjà conduit les enquêteurs à mettre en évidence un premier mode de contamination par la mise en suspension dans l'atmosphère de poussières de ce produit, au moment des semis (voir GRAND-TÉTRAS n° 8).

L'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air de Midi-Pyrénées a désormais quantifié cette pollution de l'air près de zones de semis de tournesol. Elle se chiffrait à plus de trois fois la dose létale (mortelle) 50 pour l'abeille (dose entraînant 50 % de mortalité).

Les molécules de FIPRONIL enrobant la graine de semence vont migrer dans la plante jusqu'à se concentrer dans le produit final.
A la demande du Juge d'Instruction de SAINT-GAUDENS, des recherches de résidus de FIPRONIL ont été faites dans des produits alimentaires issus de cultures traitées. A ce jour, le FIPRONIL et ses métabolites ont été détectés dans le lait, l'huile de tournesol, ainsi que la margarine de tournesol.

Toutes ces investigations nous alertent quant à l'incidence du cumul d'absorption de cette molécule dans l'organisme humain. Les documents saisis émanant de la Commission des Toxiques annonçaient, le 17/09/2002, un risque de dépassement de la Dose Journalière Admissible de 200 % pour le nourrisson dans le cas d'une contamination du lait. Ceci, cumulé à une absorption par inhalation et contact de poussières lors de semis en zones de grandes cultures et/ou la présence dans le foyer familial d'un animal domestique ayant subi un traitement anti-parasitaire à base de FIPRONIL, fait grimper la Dose Journalière Admissible absorbée à des niveaux jamais envisagés par les toxicologues. Ces derniers sont unanimes dans ce dossier pour estimer la forte toxicité du FIPRONIL : bio-accumulation, neuro-toxicité, mais surtout sur le développement cérébral du nouveau-né (Professeur NARBONNE).

Son signalement comme cancérigène possible chez l'homme, classé C, est mentionné par le Professeur D. BELPOMME ; le Professeur Ch. SULTAN, responsable du Service d'Endocrinologie Pédiatrique au CHU de MONTPELLIER indique que la contamination par le FIPRONIL peut entraver la différenciation sexuelle du fœtus masculin, diminuer l'action anabolisante des androgènes chez l'enfant pendant la puberté et, chez l'adulte, diminuer l'action des androgènes.

Interventions

1°) Interpellation du Ministère de l'Agriculture

Aujourd'hui, de nombreuses études remettent en question les homologations. Pourtant, partout en France, nombreux sont les pesticides qui ont reçu une Autorisation de Mise sur le Marché, bien qu'étant classés cancérigènes ou cancérigènes possibles, comme le FIPRONIL. La pression reste très forte de la part des groupes industriels.

Lors de la Séance du 04 avril 2005, le Conseil d'Etat a levé *(suite à la requête de la Société BASF)* la suspension de l'utilisation du REGENT TS, prise le 27 février 2004 par le Gouvernement français. Nous avons aussitôt demandé par écrit à l'Etat de renouveler sans délais la suspension de l'utilisation du FIPRONIL prise l'an dernier. En effet, une telle décision ne se fonde que sur un vice de forme *(après avoir annoncé le 16 février 2004 à la société BASF qu'il envisageait d'interdire ces produits, le Ministre de l'Agriculture, Hervé Gaymard, n'a accordé à cette société qu'un délai de 7 jours au lieu de 10 pour formuler ses observations).* Cette dernière ne remet pas en cause, sur le fond, la réalité des risques liés à l'utilisation de ce produit.

Nous avons interpellé, par écrit, le Ministre de l'Agriculture à ce sujet.

Ce dernier nous a répondu, par courrier du 20 mai 2005, que : *« (…) Dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, la France a été désignée comme rapporteur pour procéder à l'étude du FIPRONIL. En 2004, les autorités françaises ont ainsi proposé de ne pas inclure cette substance active sur la liste des substances actives phytosanitaires, autorisées au niveau communautaire compte tenu des préoccupations majeures pour l'environnement et les espèces sauvages (organismes aquatiques, abeilles, oiseaux et mammifères sauvages). L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) est en train d'évaluer le dossier et devrait rendre son avis à la commission européenne pour le début de l'année 2006. Compte tenu de ce qui précède, je vous informe que j'ai interdit la mise sur le marché et l'utilisation des semences enrobées de FIPRONIL, de même que des produits de traitement des sols à base de cette substance active (…). »*

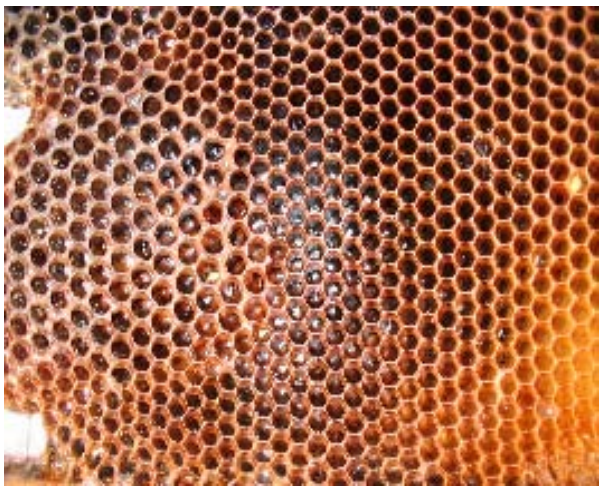

Le Gouvernement suspend le FIPRONIL mais autorise les essais d'O. G. M. en plein champ

De nouvelles autorisations de cultures expérimentales d'O. G. M. en plein champ ont été délivrées par le Ministère de l'Agriculture le 27 avril 2005. Six d'entre elles permettent à la Société PIONEER GENETIQUE SARL de disséminer volontairement en Midi-Pyrénées du maïs génétiquement modifié tolérant à un herbicide. En Haute-Garonne, des essais ont lieu cette année sur les Communes de MENVILLE et de BOULOC, au risque d'une dissémination des O. G. M. dans les champs voisins. Dans le même temps, nous constatons que des éleveurs acceptent de donner des O. G. M. à leur bétail (jusque dans le luchonnais), alors que la grande majorité des consommateurs ne veulent pas d'O. G. M. dans leur assiette et que plus de 1 000 communes en France et plus de 100 régions de 8 pays de l'Union Européenne viennent de se déclarer « hors O. G. M. ».

L'objectif est de mettre au point des plantes capables d'absorber des quantités significatives d'herbicides (glyphosate), sans pour autant être détruites. Ces herbicides seront ensuite métabolisés dans les tissus du végétal, ce qui pose la question de leurs effets cumulatifs à long terme. En effet, les plantes transmettent aux animaux qui s'en nourrissent les molécules issues du métabolisme des herbicides. Puis, ces mêmes animaux les transforment à leur tour et les transmettent, par l'alimentation carnée, aux humains qui figurent en bout de chaîne.

Nous soutenons dans ce combat notre Fédération UMINATE qui a attaqué, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, les 5 autorisations délivrées en Haute-Garonne. Un des objectifs de cette action est de rendre publiques les études faisant état des défaillances scientifiques lors de l'évaluation sanitaire des O. G. M. : test sur animaux classés confidentiels, anomalies sanguines, augmentation anormale (de 20 %) du foie et des reins d'animaux nourris au maïs transgénique. Les lobbies se réfugient derrière le secret industriel et refusent de les communiquer .

2°) Sensibilisation

Vidéo-projection

En marge de l'action judiciaire, la sensibilisation aux dangers des pesticides se poursuit sur le terrain, avec la diffusion auprès du public et des élus de la cassette-vidéo « Témoin Gênant » de France 3 Ouest.

ADVPA

Dans le courant de l'année 2004, nous nous sommes rapprochés de professionnels de l'apiculture directement impliqués dans ce combat, qui ont fondé une Association de Défense des Victimes des Pesticides Agricoles.

Contact : Petit Cornac - 31330 LARRA.

Visite de la Miellerie de Naoudis

Apiculteur depuis 1983, propriétaire de 150 ruches, Joël CHAUBET est aussi éleveur bovin et agriculteur à FIGAROL.
C'est dans la Miellerie, située en plein cœur de son exploitation agricole, qu'il nous a bien voulu nous recevoir, le 28 mai dernier.

« Autrefois, le miel était directement prélevé sur les essaims sauvages, dans les troncs d'arbres ; la plupart du temps, on détruisait la ruche en totalité. Le travail de l'apiculteur moderne consiste à offrir un logement aux abeilles et il ne prélève qu'une petite partie de la récolte. C'est un échange de services. L'apiculteur veille à la santé de la ruche en s'assurant que les plantes mellifères sont suffisantes, il leur apporte également de la nourriture lorsque leurs réserves sont trop faibles. Grâce aux abeilles, il récolte des miels variés : acacia, châtaigner, tilleul, toutes fleurs, du pollen, ainsi que de la gelée royale et de la propolis. Il élève aussi des reines. C'est devenu une nécessité car les abeilles ont aujourd'hui une durée de vie limitée. »

A l'intérieur d'une ruche, l'apiculteur place des rayons de cire gaufrée qui guident les insectes dans la construction des alvéoles. Dans une ruche, on distingue les ouvrières qui ne vivent pas plus de trois ou quatre semaines en été, la reine, seule femelle féconde, et les faux-bourdons ; la différence sexuelle est fonction de la fécondation ou non de l'œuf ; un œuf fécondé donnera une abeille, alors qu'un œuf non fécondé donnera un faux bourdon. Une dizaine d'entre eux suffisent pour assurer la survie de la ruche, mais il peut arriver qu'une reine vieillissante ne donne naissance qu'à des faux-bourdons ; il arrive même qu'une ruche dont la reine est trop vieille décide de la tuer pour donner naissance à plusieurs autres ; la première reine va naître et les autres vont partir, suivies par quelques ouvrières, pour éviter d'être éliminées ; on dit alors que les abeilles « essaiment », ce comportement a lieu au printemps, en général lors de courtes périodes de beau temps. En été, la reine peut pondre jusqu'à 2 000 œufs par jour ; les ouvrières vivent entre trois et quatre semaines d'intense activité avant de mourir ; celles qui naissent au mois de septembre ont une durée de vie plus longue, environ six mois, avec un rythme d'activité beaucoup moins soutenu ; dans une ruche, la ventilation constante est assurée sur le haut et sur les côtés du cadre.

L'abeille reste un précieux indicateur pour apprécier la qualité de notre environnement. On constate qu'il y a de moins en moins d'essaims sauvages ; les ruches du piémont pyrénéen ont subi, à partir de 1986, les attaques de varroa, un petit acarien de 1 millimètre de diamètre, qui a fait disparaître 90 % des ruches. Transporté sur des reines artificielles, ce minuscule insecte est issu d'un oeuf pondu sur une nymphe d'abeille qu'il dévore progressivement. Celle-ci naît alors atrophiée donc inapte au travail ; le varroa a entraîné de forts taux de mortalité sur les ruches et une diminution de la production de miel. Mais certaines ruches, bénéficiant du travail des apiculteurs ont cependant bien résisté tant à la pollution chimique qu'aux désastres sanitaires ; les changements du milieu naturel représentent une autre cause à ne pas oublier. Plus les écosystèmes se simplifient, plus on retire de vieux arbres creux susceptibles d'être colonisés par les abeilles, plus la biodiversité est en danger : pas d'abeilles, pas de pollinisation, signifie un appauvrissement des espèces végétales, ce qui serait une menace directe pour la vie de l'homme.

La préservation des abeilles revêt aussi un enjeu médical, puisque les différentes substances fabriquées par les abeilles, ainsi que leurs influences combinées avec les plantes sont en fait de véritables médicaments naturels pour l'homme. Le miel a de nombreuses vertus. On parle même aujourd'hui de thérapie par le miel, la gelée royale, la propolis ou le pollen. Le miel, élaboré à partir du nectar prélevé sur les fleurs, contient 85 % d'humidité, une richesse en glucides ; c'est une source d'énergie qui se digère très bien et favorise la cicatrisation des plaies. La gelée royale a une action rééquilibrante et revitalisante qui favorise la résistance à la fatigue physique et intellectuelle ; la propolis est une gomme que les abeilles prélèvent sur les cerisiers et les sécrétions du peuplier, dont elles se servent pour désinfecter les alvéoles. Cette substance possède de grandes vertus dermatologiques : anesthésiant, cicatrisant, antibiotique. Le venin de ce petit insecte qui produit même des effets spectaculaires pour le traitement de la sclérose en plaques.

Contact : Joël CHAUBET - Apiculteur
31260 FIGAROL
Tél. : 05-61-98-24-66

La révision du Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et assimilés de la Haute-Garonne *(approbation au premier semestre 2005)* ne pouvait pas manquer de soulever des critiques, dans la mesure où il repose sur de nouvelles prévisions d'incinération et prévoit l'extension du Centre d'Enfouissement Technique du PIHOURCQ.

Le Comminges, malade de ses déchets

La réduction à la source ?

Chaque année, les commingeois produisent 120 000 tonnes de déchets, soit un kilo de déchets par jour et par habitant. Ainsi, chacun jette en moyenne environ 60 kilos de verre, 80 kilos de papier. Un ensemble réglementaire fixe le cadre de la gestion des déchets planifié par un Plan Départemental.

Au cours de l'enquête publique *-qui s'est déroulée du 04 octobre au 5 novembre 2004-*, plusieurs associations ont souligné les faiblesses de ce Plan Départemental, lesquelles se situent à plusieurs niveaux.

S'il rappelle l'objectif fixé par la Loi de 1975 qui donne la priorité à la réduction à la source de la production de déchets, les prévisions de réduction du volume des déchets produits ne dépassent pas 1 % par an et par habitant, ce qui nous paraît largement insuffisant. C'est pourquoi la Fédération UMINATE, en prenant l'exemple du périmètre du SICOVAL (dont le gisement des déchets s'est stabilisé en 2002 et 2003 et la baisse des ordures ménagères s'élevait à 16 %), a demandé que cet objectif soit fixé à 3 %. La proposition, qui supposerait de profonds changements dans le comportement des usagers, a été jugée irréaliste par la Commission d'Enquête. Il faut dire que les Collectivités Locales, qui supportent le poids de l'élimination, ne maîtrisent pas l'amont du système et en particulier la production, ainsi que la commercialisation des fameux emballages, qui représentent 50 % de notre poubelle en volume et 40 % en poids.

Les déchets ménagers et assimilés peuvent présenter des risques pour l'homme et l'environnement. Le législateur a pris la précaution de classer les déchets selon leur dangerosité, en particulier les huiles usagées, les piles, les solvants et produits décapants, qui sont considérés comme des produits dangereux au sens du Décret n° 97-517 du 15/05/97. Le Plan a prévu la mise en place de filières de collecte et d'élimination des déchets toxiques spécifiques, mais tous les déchets toxiques des ménages devront être acceptés dans le réseau des déchetteries. L'augmentation de leur fréquentation n'autorise aucun optimisme, étant donné la persistance de dépôts sauvages. Qu'ils soient d'origine urbaine ou non, ces dépôts, qui fleurissent un peu partout au bord des cours d'eau, résultent d'un comportement non citoyen irresponsable des habitants, qu'il faut combattre tous les jours par la sensibilisation et l'éducation des citoyens.

Plus difficiles à traiter sont les nuisances engendrées par les déchets flottants sur la Garonne, qui sont préjudiciables pour les riverains. Le Plan n'apporte pas de véritable solution et se contente de rappeler que leur collecte relève de la compétence du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Garonne (SMEAG).

Quant à la collecte sélective, elle a débuté en 2001 sur le périmètre du SIVOM de MONTRÉJEAU, SAINT-GAUDENS, ASPET, mais elle est seulement en cours d'expérimentation sur SAINT-GAUDENS. Il serait intéressant d'étudier la possibilité de faire financer la collecte par une redevance calculée en fonction de la production de déchets de chacun.

Les boues de TEMBEC

Les autres propositions du document visent à adapter le traitement aux solutions locales. La station d'épuration de l'Usine TEMBEC traite les rejets liquides de l'industriel, les eaux d'assainissement de la Commune de SAINT-GAUDENS. Si les rejets liquides de TEMBEC et les eaux usées de la Ville de SAINT-GAUDENS sont traités dans la station d'épuration de l'industriel, le traitement des lixiviats des décharges du PIHOURCQ et de CLARAC 1 et 2 devra être effectué dans une installation technique adaptée prévue sur le site du CET de LIEOUX (études techniques en cours).

Les boues des stations d'épuration sont considérées comme des déchets au sens de la Loi sur l'eau de 1992. Le pré-traitement des boues par compostage avec des écorces ou des déchets verts est préconisé dans le cadre du plan pour les boues pâteuses. Cette technique permet d'obtenir un compost qui peut faire l'objet d'une homologation si les installations techniques, la conduite de l'exploitation et la qualité des produits entrants permettent le respect de la norme NFU 44095 relative aux amendements organiques. Dans cette hypothèse, la boue n'est plus considérée comme un déchet mais comme un produit. L'Arrêté du 18 mars 2004 a rendu obligatoire l'application de la norme relative aux compostage des boues. Cette dernière permet aux boues compostées, si elles répondent aux exigences d'innocuité et de traçabilité, d'être mises sur le marché, sans passer par un plan d'épandage.

Selon la Loi de 1992, l'épandage s'effectue suivant des plans d'épandage. Plusieurs actions contribuent à sécuriser la filière : création d'une « mission-boues » qui aide les Collectivités Locales à la mise en œuvre des épandages, le Laboratoire Départemental de l'Eau contrôle les boues, la mise en œuvre de contrôles.

Augmentation de la capacité du PIHOURCQ

La capacité autorisée du CET *(Centre d'Enfouissement Technique)* du PIHOURCQ est de 1,5 millions de m3. Or, la capacité technique du site est de 2,5 millions. Cette extension permet de pérenniser le site sur plus de 20 ans, avec une capacité annuelle de 80 000 tonnes par an. Cette extension doit être programmée dès aujourd'hui, ceci malgré la capacité autorisée du site (d'environ 750 000 m3), car elle doit faire suite à la phase 4 et devra être opérationnelle en 2008. Les délais d'étude, d'instruction des dossiers d'autorisation d'exploitation et de réalisation des travaux imposent de démarrer l'ensemble des études d'extension en 2005.

Dépôts sauvages

La résorption des décharges non autorisées est un point essentiel de la politique du Ministère de l'Ecologie. Il est nécessaire de mettre un terme à l'apport de déchets dans les décharges non autorisées. Certaines décharges fermées font l'objet de dépôts sauvages : elles devront être fermées et réhabilitées.

Les communes doivent faire usage des dispositions prévues à l'Article L. 541-3 du Code de l'Environnement et d'appliquer les sanctions prévues aux Articles R. 632-1 et R. 635-8 du Code Pénal.

Des prévisions d'incinération élevées

Le point le plus inquiétant de ce document tient à la programmation d'une nouvelle unité d'incinération d'ordures ménagères qui serait installée d'ici à 2012, dans le sud du département. Sa localisation dans un périmètre situé aux alentours de Carbonne et Cazères, est-elle un artifice pour éviter toute assimilation de cette installation avec le Four à Lit Fluidisé de l'Usine TEMBEC, dénoncé l'an dernier et désormais en activité ? Mais une note de l'administration reconnaît « qu'a été examiné la possibilité d'incinérer 3 000 T de matières sèches par an de boues de station d'épurations dans cette installation, il ne peut être envisagé d'incinérer plus de 100 000 tonnes / an de déchets ménagers et assimilés », mais que pour des raisons techniques et financières (coûts de transports élevés), cette option aurait été abandonnée....

En tout cas, force est de constater que l'on continue d'accorder une priorité à cette technique dangereuse, sans envisager la pluralité des techniques disponibles de traitement des déchets ménagers en fonction des réalités locales et des contraintes financières.

Cette option en faveur d'un nouvel incinérateur dans le sud du département explique d'ailleurs la modestie des dispositions adoptées en faveur de la valorisation matière et du recyclage. On peut noter, à cet égard, que les techniques de traitement autres que l'incinération classique sont quasiment ignorées, tel est le cas de la thermolyse, traitement thermique qui consiste à brûler les déchets ménagers non valorisés et non recyclables sans oxygène (anaérobie). Cette technique produit pourtant moins de rejets atmosphériques, les polluants présents dans les ordures ménagères se concentrant dans les résidus carbonés.

Voilà un document qui ne va pas dans le bon sens, car, faute de s'attaquer au lobby de l'incinération, il ne permet pas d'envisager de réduire une masse de déchets en constante augmentation.

Quelques gestes éco-citoyens

Bannir les O. G. M., c'est facile !

Il suffit de ne pas en acheter. L'association GREENPEACE a publié sur son site internet *http://www.greenpeace.org/France/* une nouvelle liste des produits avec ou sans O. G. M. Les Gouvernements de l'Union Européenne, sachant que l'opinion publique est majoritairement opposée aux aliments transgéniques, essaient de contourner l'obstacle en douceur. Le rapport Le Déaut sur *« la place des biotechnologies en France et en Europe »*, réalisé par l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et technologiques, enregistré le 27 janvier 2005 à l'Assemblée Nationale, est tout à fait dans la ligne gouvernementale. Non seulement, il fait fi du droit à l'information du public, mais il ne s'intéresse guère aux effets sur la santé et ne crée absolument aucune obligation à la charge des fabricants d'OGM, considérant, de surcroit que la responsabilité doit, en définitive, incomber aux agriculteurs qui subissent les pollutions.

Soutenir la filière bio

La bio, c'est une agriculture sans produit chimique (avec du compost par exemple). C'est une agriculture qui propose majoritairement des produits de saison, qui revalorise les variétés anciennes et locales, qui produit de façon non intensive (rotation des cultures). Ce sont des éleveurs qui respectent les animaux. Ce sont des artisans dont le savoir-faire est mis en valeur. C'est élaborer un produit qui présente une grande qualité gustative et nutritionnelle. Pourtant, l'agriculture biologique est très maltraitée par les Pouvoirs Publics, qui ne la soutiennent pas financièrement. Sur le terrain, en France, faute de moyens pour la promotion ou la recherche, le bio ne se développe qu'à l'initiative des agriculteurs, avec l'appui de citoyens intéressés. Les agriculteurs biologiques subissent une double atteinte en terme de concurrence : d'après une analyse de la FNAB, les aides PAC allouées par le Gouvernement français aux agriculteurs bio sont inférieures de 25 à 37 % de celles distribuées aux agriculteurs conventionnels. Contrairement aux pays européens, la France n'octroie aucune aide à leur maintien. Bien que la consommation de produits biologiques progresse rapidement dans notre pays *–en un an elle a fait un bond de 7 points–* en 2004, les superficies cultivées en mode de production biologique ont régressé de 3 %, selon les chiffres de l'Observatoire Economique de l'Agriculture Biologique. Avec l'abandon des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et la trop longue mise en place des Contrats d'Agriculture Durable (CAD), les céréaliers sont enclins à revenir à une agriculture polluante, puisque privés de soutien, ils vont vendre à perte. Ainsi, le bio stagne. Son chiffre d'affaire n'est pas négligeable au niveau européen, puisqu'il est évalué à 11 milliards d'Euros, et à 23 milliards d'Euros au niveau mondial. Afin de donner un avenir à cette filière de production respectueuse de l'environnement, vous pouvez vous joindre à l'appel du GDAB.

Changeons de consommation pour produire moins de déchets

- **Devenons consomm'acteurs** ;
- **Réduisons notre consommation** ;
- **Adoptons une consommation différente**, en achetant des produits en vrac ou à la coupe, en préférant les emballages réutilisables ou recyclables (par exemple : les bouteilles en verre plutôt qu'en polyéthylène ou en PVC) ;
- **Choisissons des produits qui respectent l'environnement** (produits d'entretien, etc), **ainsi que le tri sélectif** (et militons pour) ;
- **Compostons les déchets organiques** (quand nous le pouvons) ;
- **Associons-nous à toutes les démarches collectives qui visent à changer la logique de la progression exponentielle de la consommation**.

Quelques conseils simples pour préserver la qualité des forêts

Veiller au non usage du feu dans les régions sensibles en période de sécheresse et, de manière générale, en forêt.

Enlever avec soi tous les déchets ou ordures, en particulier les plastiques et les mégots, jusqu'à la prochaine poubelle. Une peau d'orange se dégrade au bout d'un an, une bouteille plastique ou un sac en polyéthylène reste sur place environ 200 ans.

Découvrir la variété des essences sauvages ou domestiques, sur certains marchés de producteurs, dans les conservatoires ou dans les arboretums.

Être vigilants lors de promenades en nature : en empruntant les sentiers déjà balisés, et en ayant le souci de la tranquillité du milieu traversé. Attention, la divagation des chiens est interdite en dehors des périodes de chasse.

Se renseigner sur la réglementation des routes et des pistes forestières, refermer les barrières lors de son passage. Pour respirer vraiment, il vaut mieux laisser sa voiture et redevenir marcheur.

S'interroger sur la provenance de matières premières dont l'extraction souvent massive menace les équilibres biologiques (tourbe, bois tropical), pouvant être remplacées par des matériaux sans conséquence sur l'environnement.

Encourager les décisions d'urbanisation ou d'aménagements limitant l'expansion urbaine désordonnée

Assemblée Générale 2005 de Nature Comminges

MAIRIE DE LOURES-BAROUSSE, le SAMEDI 05 MARS 2005

Fonctionnement de l'Association

Au cours de l'année 2004, 12 réunions mensuelles *(les derniers vendredis de chaque mois, à 20 H. 30, à la Maison des Associations de la Ville de SAINT-GAUDENS)* ont eu lieu. Ces réunions permettent de diffuser plus largement l'information et de confronter les points de vue sur les actions à entreprendre. Elles sont ouvertes à tous. Des délibérations ont été prises par le bureau concernant les décisions qui engagent l'association, en tant que personne morale.

Adhésions

L'Association NATURE COMMINGES comptabilisait, au 31 décembre 2005, 95 adhérents, ce qui constitue une progression constante par rapport aux années précédentes. L'augmentation des adhésions, bien que n'étant pas un objectif en soi, reste un souci constant, car elle apporte à l'Association les moyens de vivre et constitue l'indice d'une prise de conscience de la crise environnementale que nous traversons.

Procédures

Afin de jouer son rôle de prévention, **NATURE COMMINGES** est intervenue en amont de la réalisation de certains projets, notamment en déposant dans le cadre d'enquêtes publiques :

- Enquête publique relative à la demande d'autorisation de l'usine TEMBEC d'exploiter une nouvelle chaudière à écorces et à boues (prolongée à notre demande jusqu'au 9 janvier 2004) ;

- Enquête publique (du 9/06/04 au 9/07/04), ordonnée à la demande de la Société TEMBEC en vue d'obtenir l'autorisation d'extension du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration de l'Usine de SAINT-GAUDENS, visée par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;

- Enquête publique (du 4/10/04 au 5/11/04) portant sur la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Garonne ;

- Enquête publique (du 28/09/04 au 28/10/04) sur la Commune de SAINT-FÉRREOL DE COMMINGES pour la construction d'un élevage de 500 truies et de 1 200 porcelets par an.

- Enquête publique (du 21/10/04 au 10/11/04) sur la Commune de SIGNAC portant sur la déclaration d'utilité publique des travaux, aménagements ou servitudes à créer, liés à la mise en place des périmètres de protection institués autour des sources alimentant le village de SIGNAC.

Veille juridique

Dans l'objectif de faire respecter la législation en matière d'environnement ou les décisions de justice, nous avons mené, en 2004, plusieurs actions juridiques. Certaines ont connu un aboutissement, d'autres sont en cours ou ont échoué :

- Une délibération du bureau, en date du 12/03/04, engage l'association à déposer plainte, avec constitution de partie civile, auprès des TGI de SAINT-GAUDENS et de TOULOUSE, suite à des procès verbaux de la Garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour « atteinte à la conservation d'espèces protégées », « cession et utilisation d'animaux en violation des dispositions de l'Article 412-1 du Code de l'Environnement », « défaut de certificat de capacité », « ouverture d'un établissement d'élevage d'espèces d'oiseaux non domestiques sans autorisation », « registres non tenus à jour ». ***Affaire classée sans suite.***

- Une délibération du bureau, en date du 12/04/05, engage l'association à déposer plainte avec constitution de partie civile auprès du T. G. I. *(Tribunal de Grande Instance)* de SAINT-GAUDENS, suite au déversement accidentel de matières plastiques au pont de VALENTINE, le 16/01/04, entraînant une pollution de la Garonne, sur un linéaire d'une dizaine de kilomètres.

- Une délibération du bureau du engage l'association à déposer plainte avec constitution de partie civile auprès du T. G. I. de SAINT-GAUDENS, suite au constat de destruction d'un Milan royal au lieu-dit Saint-Martin, aux confins des Communes de SAUX-POMARÈDE et de SAINT-GAUDENS. ***Affaire classée sans suite.***

- Le 07 novembre 2004, nous avons procédé au signalement à la garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage d'une fréquentation abusive de 4X4 au Col du Piéjau.

Recours auprès du Tribunal Administratif

Au cours de l'année 2004, l'Association a conforté sa veille juridique, en collaboration avec la Fédération Union Midi-Pyrénées Nature Environnement, en déposant deux recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE :

- Par jugement du 10/06/04, le Tribunal Administratif de TOULOUSE a ordonné, à la demande de NATURE COMMINGES et d'UMINATE, la suspension de l'Arrêté Municipal du Maire de SAINT-GAUDENS accordant à la Société TEMBEC SA le permis de construire de la chaudière à écorces et à boues de la station d'épuration. La Sté TEMBEC avait déposé un dossier de permis de construire dépourvu d'étude d'impact, qui ne présentait pas de garanties pour la santé des riverains. Cette négligence a été sanctionnée par le Juge des Référés. Cette victoire est toutefois restée symbolique, puisque la Société TEMBEC a déposé, dès le surlendemain, un nouveau dossier accompagné de l'étude d'impact non spécifique, jointe dans le dossier d'enquête en décembre-janvier 2004.

- Nature Comminges, Nature Midi-Pyrénées et UMINATE ont déposé un recours conjoint auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, afin de demander l'annulation partielle de l'Arrêté Préfectoral du 30/09/04 fixant les Prélèvements Maximums Autorisés pour les galliformes de montagne. Cette démarche ne visait que les dispositions visant le Lagopède alpin (*Lagopus mutus pyrenaicus*).

ORIENTATIONS DE L'ASSOCIATION :

Renforcer les échanges pour améliorer la prévention de certains aménagements

Au cours de l'année 2005, NATURE COMMINGES a été régulièrement sollicitée pour des problèmes d'environnement. Elle est intervenue en appui technique à des riverains en s'efforçant de hiérarchiser les enjeux et l'importance des actions à mener :

- Soutien à des riverains de la carrière de LAFFITTE-TOUPIERE : suite à un important défrichement (environ 2000 m2), effectué durant la première semaine du mois de mars 2004, en limite de la carrière de calcaire à ciel ouvert, exploitée par la Société SOMAPIC, sur la Commune de LAFFITE-TOUPIERE, au lieu dit « LE JADET », nous sommes intervenus auprès de la DRIRE, par courrier du 6 avril 2004. Cette dernière a finalement exigé de l'exploitant une restauration des terrains défrichés.

- Action concertée avec l'Association de Sauvegarde des Sites de la Vallée d'OUEIL auprès du Président du Conseil Général et du Maire de BOURG D'OUEIL (30/08/04) pour le respect des engagements pris par les Collectivités Locales pour l'aménagement de la route du PORT DE BALES.

- COLLECTIF ENVIRONNEMENT - SANTÉ : NATURE COMMINGES est intervenue en soutien au Collectif, dans la lutte contre le choix de l'incinération des boues d'épuration, lors d'une manifestation de rue et dans diverses démarches auprès de l'administration.

- Association AZALÉE : NATURE COMMINGES soutient cette Association qui a lutté avec succès contre l'implantation de l'Usine LC SYSTEME (classée SEVESO) sur la ZAC des Landes à SAINT-GAUDENS, pour stocker 20 000 tonnes/an de produits chimiques.

Toutes ces actions mettent en évidence la nécessité du travail en réseau pour favoriser les échanges et construire des actions en commun. C'est ainsi qu'une Coordination Inter-Associative s'est constituée à St-GAUDENS, regroupant plusieurs Associations soucieuses de l'environnement et du cadre de vie.

PARTICIPATION A DES COMMISSIONS

Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage *(représentant Nature Midi-Pyrénées) Guillaume CASTAING ; Cyril ROMBAUT*
Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et de l'Amélioration de la Qualité de ses Habitats
(Groupe de travail Piémont et massif pyrénéen) Guillaume CASTAING
Commission U. T. N de PEYRAGUDES,
Guillaume CASTAING
Commission « Dommages Ours »
Germain CUCURON
Comité Technique Ours de SAINT-GAUDENS
Germain CUCURON, Guillaume CASTAING
Commissions Locales d'Ecobuage des Cantons de LUCHON et de SAINT-BEAT
Guillaume CASTAING
Comité de Pilotage de la Charte CAGIRE-SALAT
Germain CUCURON
Comités de Pilotage Départemental Natura 2000
Irène DEMONT, G. CUCURON, Marc ENJALBAL
Comité de Pilotage de la Réserve Biologique Domaniale d'ANTENAC
Irène DEMONT, Marc ENJALBAL, G. CUCURON, Guillaume CASTAING
Commission Locale d'information et de Concertation sur les Risques Industriels
Guillaume CASTAING
Commission Locale d'Information et de Surveillance du Site du PIHOURCQ
Gilbert VERGÉ-BORDEROLLES, Gérard DANIAUD
Syndicat Mixte de l'Environnement du Conseil Général de la Haute-Garonne
Conseil de Développement du Pays de Comminges
Guillaume CASTAING
Comité de Suivi des Chasses de Transparence des Barrages d'AUSSON et de la RODÈRE
Guillaume CASTAING

Développer des suivis naturalistes

L'année 2004 a vu se développer un Groupe Naturaliste Sud 31, très dynamique, qui regroupe les naturalistes locaux de NATURE MIDI-PYRENEES et de NATURE COMMINGES. Nous avons participé ou initié différents suivis :

- Lagopède alpin *(Lagopus mutus pyrenaicus)* **:** sorties d'écoute au chant en mai, juin et juillet, dans les massifs de Haute Vallée de la Garonne et du Luchonnais.

- Gypaète barbu *(Gypaetus barbatus)* **:** dans le cadre du Réseau « Casseur d'Os », NATURE COMMINGES a signé une Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux ; nous transmettons nos observations et le Groupe Naturaliste Sud 31 a organisé une journée d'observation, le 06/11/04, en Haute vallée de la Garonne.
*Responsable du suivi : **Florentin HOTTA**.*

- Ours brun : l'Association est représentée au sein du réseau Ours Brun de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le travail a été différent de l'année 2003 et a consisté à suivre un appât situé sur la Commune de MELLES.

Intervenir en faveur du patrimoine naturel

- **Natura 2000 :** élaboration des documents d'objectifs des sites de Haute vallée de la Garonne, chaînons calcaires du Piémont commingeois, Hautes Vallées d'Oô et de la Pique.
- **Projet de Réserve Biologique d'ANTENAC :** participation à la réflexion sur les activités de loisirs.
- **Préservation des falaises de ST-PÉ D'ARDET :** participation à la réflexion.
- **Schéma Départemental Cynégétique :** participation aux réunions.
- **Suivi de l'application de la Loi « Montagne » :** un suivi particulier a été f ait en liaison avec Marc MAILLET, Secrétaire Général du CIAPP et Michel GEOFFRE (UMINATE 65), pour vérifier l'application de la « Loi Montagne » et suivre les projets d'aménagement sur les U. T. N. *(Unités Touristiques Nouvelles)* de SUPERBAGNÈRES et de PEYRAGUDES.
- **Projet de Parc Naturel Régional du Comminges :** réflexion sur le dossier de candida ture.

Soutenir des politiques en faveur de la préservation de la biodiversité

NATURE COMMINGES est partie prenante de la Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours (CAP-OURS), rassemblant 22 structures agissant dans différents domaines : pastoralisme, environnement, tourisme, culture. Dans ce cadre, elle est chargée de la rédaction du journal de CAP-OURS, en liaison avec le WWF-FRANCE. Elle participe, par ailleurs, aux instances locales, telles que le Comité Technique Ours et la Commission Dommages Ours.

Interventions de Nature Comminges contre le REGENT et le GAUCHO :

- Constitution de Partie Civile dans l'Instruction ouverte au TGI de SAINT-GAUDENS pour « mise en vente de produits agricoles toxiques nuisibles à la santé de l'homme et de l'animal », « destruction d'un bien appartenant à autrui », « tromperie sur l'origine ou la qualité d'une marchandise », « mise sur le marché de produits ne bénéficiant pas d'autorisation de mise sur le marché » ;
- Rapprochement du Syndicat d'Apiculture Méridionale avec UMINATE pour informer l'ensemble des communes du département, sur les risques liés à l'utilisation des semences traitées REGENT et GAUCHO, en joignant un modèle d'arrêté municipal ; les Communes de PECHBUSQUE, FONSORBES, CALMONT, ARBAS ont adopté des Arrêtés Municipaux interdisant l'usage de ces neurotoxiques sur le territoire communal ;
- Manifestation symbolique devant la Sous-Préfecture de St-GAUDENS (le 20/05/04), à l'appel de NATURE COMMINGES, des AMIS DE LA TERRE DE MIDI-PYRENEES, d'ATTAC COMMINGES, CARLINE, CEA, GDAB 31, SYNDICAT D'APICULTURE MERIDIONALE. Cet événement a été l'occasion de remettre à la Sous-Préfecture une motion pour demander l'interdiction d'écoulement des stocks de REGENT, suite à divers courriers envoyés dans ce sens au Ministère de l'Agriculture (22/02/04) ;
- Vidéo-conférence consacrée à la dangerosité des semences traitées REGENT et GAUCHO, le 11 mars 2004, au Cinéma de St-GAUDENS. Projection de la cassette « Témoin génant » de Yves ELIE et Renée GARAUD, devant un public comprenant de nombreux Apiculteurs locaux.
- A l'initiative de Sylvie AUDEBERT, du Proviseur du Lycée Bagatelle de SAINT-GAUDENS, une conférence du Pr BELPOMME *(Président de l'Association Française pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse)* a été organisée le jeudi 02 décembre 2004 au Lycée de SAINT-GAUDENS, sur le thème de la SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Prôner une véritable politique de gestion des déchets

NATURE COMMINGES a participé à une réunion de la CLIS des décharges contrôlées de CLARAC et de SAINT-GAUDENS-LIEOUX, le 1er avril 2004.

Par courrier du 05 novembre 2004, l'Association NATURE COMMINGES a rédigé une contribution écrite formulant une série de demandes qu'elle souhaite voir prises en compte dans le cadre de ce document en cours de révision, qui planifie la politique départementale en matière de gestion des déchets ménagers : résorption des décharges brutes, lutte contre les déchets flottants de la Garonne, résorption des déchets industriels, appliquer le principe de réduire les déchets à la source (refus de l'extension du CET de LIEOUX, ferme opposition au choix de l'incinération, améliorer le traitement des lixiviats, abandon de l'incinération des boues d'épuration).

Vigilance face à des projets d'aménagement

- Trafic transpyrénéen, THT.

Développer des actions de sensibilisation

Animations

- Animation et exposition lors de la Journée Verte en Frontignes, 18 mai 2004 à MALVEZIE ;
- Journée de l'Environnement de la Ville de SAINT-GAUDENS – mai 2004 ;
- L'eau sur le Chemin de St-Jacques - juillet 2004 ;
- Stand et Exposition aux Automnales du Pays de l'Ours 2004, les 25 et 26 septembre à ARBAS. Cette journée a été placée sous le parrainage d'Hubert REEVES et de Nicolas HULOT en faveur la protection de l'ours dans les Pyrénées. De nombreuses animations étaient proposées, comme les années précédentes :
  - **projections** de nombreux films animaliers (« L'Ours, Histoire d'un Retour », de Michel TONELLI, « le Bal de l'Ours », « La Femme qui a vu l'Ours » : reportages),
  - **expositions** (Montagne et Développement Durable -UMINATE-, photographies d'ours des Pyrénées, Paléontologie,
  - **conférences** (histoire des relations des Pyrénéens à leur environnement ; table ronde animée par F. NICOLINO - *de Terre Sauvage*-, avec Jean-Pierre RAFFIN -*ancien député européen*-, Pierre Yves QUENETTE -*Equipe Technique Ours*-, Gilbert SIMON -*ancien DNP*-, F. ARCANGÉLLI - *Président de l'ADET*-),
  - **randonnées en pleine nature, animations** : démonstrations de conduite de troupeau avec chien de protection, concerts, repas avec « Broutard du Pays de l'Ours », Concert avec MAGYD CHERFI (ex chanteur du Groupe ZEBDA), Jeu de piste-enfants, atelier de moulage d'empreintes, etc…,
  - **Marché montagnard avec des stands associatifs.**

- Journée des Associations D'ENCAUSSE-LES-THERMES : organisée par la Communauté de Commune des Trois Vallées, cette manifestation s'est déroulée le 02/10/2004, à partir de 9 heures, à ENCAUSSE-LES-THERMES. A cette occasion, outre la tenue d'un stand, Nature Comminges a organisé une randonnée découverte.
- Salon SENDA (21/10/04)

Intervention auprès des scolaires

Intervention, le 09/11/04, lors d'un Itinéraire de Découverte sur l'Ours, à la demande d'un Professeur de S. V. T. du Collège Leclerc de SAINT-GAUDENS. Nous avons accompagné sur le terrain une classe de 5ème, encadrée par deux enseignants, dans le Massif de PALOUMÈRE. De nombreux aspects liés au symbolisme de l'ours dans les Pyrénées ont été abordés, ainsi que des éléments de sa biologie : morphologie, cycle biologique, habitat, régime alimentaire, etc…
Une action a d'ailleurs été reconduite avec la même classe, le 02 mai dernier, dans le prolongement de la précédente, concernant l'avenir de l'ours et du pastoralisme dans les Pyrénées.

Bulletin

Nous avons édité le numéro 8 de notre bulletin, « le GRAND-TÉTRAS », ainsi que le bulletin n° 4 du Journal de CAP-OURS. Ils correspondent à des publications importantes, très espacées dans le temps. C'est pourquoi, une lettre de liaison a été éditée à partir de l'automne, pour que les adhérents soient tenus régulièrement informés, en temps réel, des actions que nous menons, ainsi que des diverses actions et manifestations. Il serait souhaitable que plusieurs personnes puissent fournir régulièrement des articles.

Au quotidien

Les relations avec les médias se font sous forme de contacts, communiqués de presse, participation à des émissions de radios. Nous sommes intervenus 10 fois dans la presse écrite et 15 fois dans les radios locales. L'accueil du public se fait sur rendez-vous à la Maison des associations de SAINT-GAUDENS.